STATISTIQUES DES AFFAIRES SOCIALES

Services sociaux

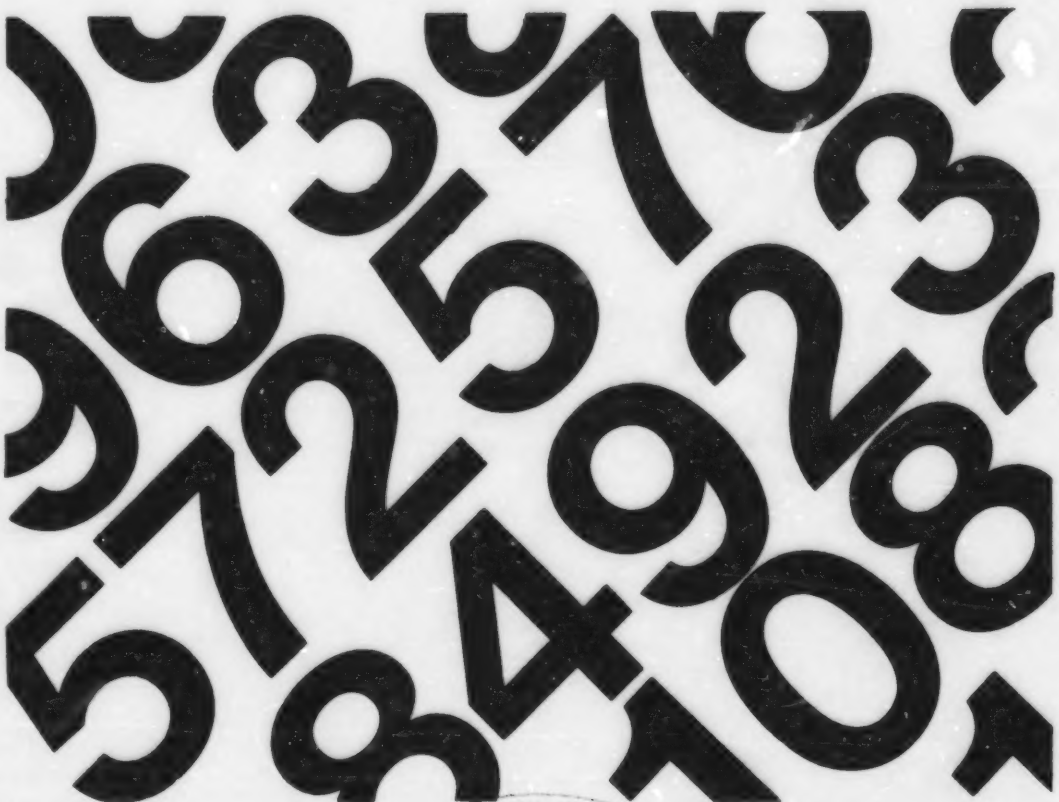

OCT 28
RECEIVED

VOL. 2, NO 7 JUILLET 1975

101-06983/

STATISTIQUES DES AFFAIRES SOCIALES

SERVICES SOCIAUX

VOL. 2 , Nº 7 Juillet 1975

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 9

CONTEXTE LEGISLATIF DES SERVICES SOCIAUX 10

GLOSSAIRE 11

Adoption 12

Centres d'accueil de garderie 13

Centres d'accueil de réadaptation 14

Centres d'accueil de transition 14

Centres d'hébergement pour enfants, adultes et personnes âgées 15

Mères célibataires 16

1- PROGRAMME DE READAPTATION DE L'ENFANCE/
2- PROGRAMME DE PROTECTION ET D'HEBERGEMENT 17

1- PROGRAMME DE READAPTATION DE L'ENFANCE 18

Centres d'accueil de réadaptation à l'enfance 19

Table de correspondance entre l'ancienne et la nouvelle classification des centres d'accueil à l'enfance 20

TABLEAU S.S. 1.1 Répartition du nombre d'enfants placés dans les centres de réadaptation à l'enfance, en fin de mois. Exercice financier: 1973-74 21

TABLEAU S.S. 1.2 Répartition du nombre d'enfants placés dans les centres de réadaptation à l'enfance au 31 mars 1974, selon la région socio-sanitaire 22

TABLEAU S.S. 1.3 Répartition des jours/présence et des per diem pour les enfants placés dans les centres de réadaptation à l'enfance, selon la région socio-sanitaire. Exercice financier: 1973-74 23

TABLEAU S.S. 1.4 Répartition du coût annuel pour les enfants placés dans les centres de réadaptation à l'enfance, selon la région socio-sanitaire. Exercice financier: 1973-74 24

TABLEAU S.S. 1.5 Répartition du coût annuel pour les enfants placés dans les centres d'accueil, selon la région socio-sanitaire. Exercice financier: 1973-74 25

GRAPHIQUE S.S. 1.6 Evolution du nombre d'enfants placés dans les centres de réadaptation à l'enfance au 31 mars de chaque année, 1971-1974 26

GRAPHIQUE S.S. 1.6 Evolution des coûts annuels pour les enfants placés dans les centres de réadaptation à l'enfance. Exercices financiers: 1970-71 - 1973-74 26

2. PROGRAMME DE PROTECTION ET D'HEBERGEMENT 27

L'adoption 28

TABLEAU S.S. 2.1 Répartition du nombre d'enfants naturels et légitimes adoptés légalement, selon la région socio-sanitaire. Exercice financier: 1973-74 29

TABLEAU S.S. 2.2 Répartition du nombre d'enfants légitimes adoptés légalement, selon la Loi d'adoption et la région socio-sanitaire.
Exercice financier: 1973-74 30

TABLEAU S.S. 2.3 Répartition du nombre d'enfants naturels adoptés légalement, selon le milieu d'adoption et la région socio-sanitaire.
Exercice financier: 1973-74 31

TABLEAU S.S. 2.4 Répartition du nombre des adoptions dites "privées" parmi les enfants adoptés légalement, selon la région socio-sanitaire.
Exercice financier: 1973-74 32

TABLEAU S.S. 2.5 Répartition du nombre d'enfants naturels et légitimes adoptés légalement, selon leur âge et la région socio-sanitaire.
Exercice financier: 1973-74 33

TABLEAU S.S. 2.6 Répartition du nombre d'enfants naturels adoptés légalement, selon leur âge et la région socio-sanitaire.
Exercice financier: 1973-74 34

TABLEAU S.S. 2.7 Répartition du nombre d'enfants légitimes adoptés légalement, selon leur âge et la région socio-sanitaire.
Exercice financier: 1973-74 35

GRAPHIQUE S.S. 2.8 Evolution du nombre d'enfants naturels adoptés légalement selon l'âge et le sexe.
Exercices financiers: 1972-73 - 1973-74 36

GRAPHIQUE S.S. 2.9 Evolution du nombre d'enfants légitimes adoptés légalement selon l'âge et le sexe.
Exercices financiers: 1972-73 - 1973-74 37

Les centres de garderie 38

TABLEAU S.S. 2.10 Répartition du nombre d'enfants et des coûts d'hébergement mensuels dans les centres de garderie.
Exercice financier: 1973-74 39

Les centres de transition 40

TABLEAU S.S. 2.11 Répartition du nombre d'enfants placés dans les centres de transition, en fin de mois. Exercice financier: 1973-74 41

TABLEAU S.S. 2.12 Répartition du nombre d'enfants placés dans les centres de transition, au 31 mars 1974, selon la région socio-sanitaire 42

TABLEAU S.S. 2.13 Répartition des jours/présence et des per diem pour les enfants placés dans les centres de transition, selon la région socio-sanitaire. Exercice financier: 1973-74 43

TABLEAU S.S. 2.14 Répartition du coût annuel pour les enfants placés dans les centres de transition, selon la région socio-sanitaire. Exercice financier: 1973-74 44

Les centres d'hébergement 45

TABLEAU S.S. 2.15 Répartition du nombre d'enfants placés dans les centres d'hébergement. Exercice financier: 1973-74 46

TABLEAU S.S. 2.16 Répartition du nombre d'enfants et du coût pour les enfants placés dans les centres d'hébergement au 31 mars 1974, selon la région socio-sanitaire 47

Les enfants naturels 48

TABLEAU S.S. 2.17 Répartition du nombre d'enfants naturels, recensés en mars 1974, à la charge de l'Etat, selon l'âge et le sexe 49

TABLEAU S.S. 2.18 Répartition du nombre d'enfants naturels, recensés en mars 1974, à la charge de l'Etat, selon le type de placement et la région socio-sanitaire 50

TABLEAU S.S. 2.19 Répartition du nombre d'enfants naturels, recensés en mars 1974, à la charge de l'Etat, selon qu'ils sont ou non légalement adoptables, le type de placement et la région socio-sanitaire 51

TABLEAU S.S. 2.20 Répartition du nombre d'enfants naturels, recensés en mars 1974, à la charge de l'Etat, selon l'âge 52

TABLEAU S.S. 2.21 Répartition du nombre d'enfants naturels, recensés en mars 1974, à la charge de l'Etat, selon qu'ils sont ou non légalement adoptables, le sexe et la région socio-sanitaire 53

TABLEAU S.S. 2.22 Répartition du nombre d'enfants naturels, légalement adoptables, recensés en mars 1974, à la charge de l'Etat, selon certaines caractéristiques et la région socio-sanitaire 54

TABLEAU S.S. 2.23 Répartition du nombre d'enfants naturels, légalement adoptables, recensés en mars 1974, à la charge de l'Etat, selon certaines caractéristiques et la région socio-sanitaire 55

TABLEAU S.S. 2.24 Répartition du nombre d'enfants naturels, non légalement adoptables, recencés en mars 1974, à la charge de l'Etat, selon certaines caractéristiques et la région socio-sanitaire .. 56

GRAPHIQUE S.S. 2.25 Evolution du nombre d'enfants naturels de sexe masculin, à la charge de l'Etat, 1970-1974 57

GRAPHIQUE S.S. 2.26 Evolution du nombre d'enfants naturels de sexe féminin, à la charge de l'Etat, 1970-1974 58

Les foyers nourriciers 59

TABLEAU S.S. 2.27 Evolution du nombre d'enfants placés en foyers nourriciers en fin de mois, selon l'âge et la classe d'assistance de l'enfant.
Exercice financier: 1973-74 61

TABLEAU S.S. 2.28 Moyenne mensuelle du nombre d'enfants placés en foyers nourriciers, selon l'âge, la classe d'assistance de l'enfant et la région socio-sanitaire.
Exercice financier: 1973-74 62

TABLEAU S.S. 2.29 Evolution des coûts mensuels pour les enfants placés en foyers nourriciers selon l'âge et la classe d'assistance de l'enfant.
Exercice financier 1973-74 64

TABLEAU S.S. 2.30 Répartition du coût annuel pour les enfants placés en foyers nourriciers, selon l'âge, la classe d'assistance de l'enfant et la région socio-sanitaire.
Exercice financier: 1973-74 65

Les mères célibataires 67

TABLEAU S.S. 2.31 Répartition des mères célibataires selon la scolarité, la période de grossesse et la région socio-sanitaire.
Janvier, février, mars 1974 68

TABLEAU S.S. 2.32 Répartition des mères célibataires selon l'âge et la région socio-sanitaire.
Janvier, février, mars 1974 69

TABLEAU S.S. 2.33 Répartition des mères célibataires selon l'occupation et la région socio-sanitaire.
Janvier, février, mars 1974 70

Les centres d'hébergement privés et publics pour personnes âgées et autres adultes 71

TABLEAU S.S. 2.34 Répartition du nombre et des coûts mensuels pour les personnes âgées et autres adultes dans les centres d'hébergement privés, en fin de mois.
Exercice financier: 1973-74 73

TABLEAU S.S. 2.35 Répartition de la clientèle moyenne mensuelle et des coûts annuels pour les personnes âgées et autres adultes dans les centres d'hébergement privés, selon la région socio-sanitaire.
Exercice financier: 1973-74 77

TABLEAU S.S. 2.36 Répartition du nombre et des coûts mensuels pour les personnes âgées et autres adultes dans les centres d'hébergement publics en fin de mois.
Exercice financier: 1973-74 82

TABLEAU S.S. 2.37 Répartition de la clientèle moyenne mensuelle et des coûts annuels pour les personnes âgées et autres adultes dans les centres d'hébergement publics, selon la région socio-sanitaire.
Exercice financier: 1973-74 83

AIDE MEMOIRE 84

INTRODUCTION

Ce bulletin statistique contient des données couvrant la période débutant le 1-er avril 1973 et se terminant le 31 mars 1974.

Lorsque les données s'y prêtaient, nous les avons réparties par région socio-sanitaire ou par région administrative. L'expression "région administrative" s'applique aux régions telles que les a délimitées le ministère de l'Industrie et du Commerce, en août 1966, dans sons rapport: Description des régions et sous-régions administratives. Quant à l'appellation "région socio-sanitaire" elle désigne les régions définies dans le règlement de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. (L.Q. 1971, Ch. 48).

Depuis janvier 1974 nous possédons certaines statistiques sur les mères célibataires, nous les introduisons dans ce présent bulletin.

Les déboursés présentés dans les tableaux qui suivent sont toujours en dollars courants.

CONTEXTE LEGISLATIF DES SERVICES SOCIAUX

CADRE JURIDIQUE DES SERVICES SOCIAUX

Diverses mesures législatives précisent l'organisation, les pouvoirs et les activités des services sociaux au Québec.

- Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q., 1971, Ch. 48) et règlement.
- Loi de l'assistance publique (L.Q., 1966, Ch. 216) et règlement.
- Loi de l'adoption (L.Q., 1969, Ch. 64).
- Loi de la protection de la jeunesse (Statuts refondus, 1964, Ch. 220).
- Loi sur les jeunes délinquants (Statuts revisés du Canada, 1970, Ch. J-3).

GLOSSAIRE

ADOPTION

Mesure juridico-sociale qui a pour effet de procurer un foyer familial permanent à un enfant. Le processus d'adoption implique normalement l'intervention d'une société d'adoption légalement reconnue. Elle peut cependant originer d'une personne ou ressource autre; il s'agit alors d'adoption "dites privée". Les conditions d'adoption empruntent tantôt les paragraphes A, B, D, E, F de la Loi de l'adoption, ou le paragraphe C de cette même loi. Le milieu d'adoption peut être le milieu familial, s'il y a un lien de parenté avec l'enfant, ou un tiers milieu.

ARTICLE 7, PARAGRAPHE A, B, C, D, E, F, DE LA LOI DE L'ADOPTION

a) Lorsqu'il est orphelin de père et de mère et qu'aucun ascendant n'en assume le soin, l'entretien ou l'éducation;

b) Lorsqu'il est orphelin de père ou de mère, que l'adoptant est son ascendant et que le consentement de l'époux survivant a été obtenu;

c) Lorsque le mariage de ses père et mère a été annulé ou a été dissout par décès ou divorce, que l'adoptant est le nouveau conjoint de l'une des parties au mariage annulé ou dissout et que le consentement de l'autre partie à ce mariage, si elle survit, a été obtenu.

d) Lorsque ni son père ni sa mère, ni un autre ascendant n'en assume de fait le soin, l'entretien ou l'éducation depuis plus d'un an et que, de l'avis du tribunal, il est improbable qu'aucun d'eux en reprendra la charge;

e) Lorsque son père ou sa mère est atteint d'une maladie mentale qui le rend inapte à en prendre soin, que l'avenir de l'enfant en est compromis, que l'adoptant est son ascendant et que le consentement du parent survivant, capable de le donner, a été obtenu;

f) Lorsque son père n'est pas le mari de sa mère, nonobstant l'article 218 du Code civil, et que ni son père, ni sa mère, ni un de ses ascendants n'en a assumé de fait le soin, l'entretien ou l'éducation pendant au moins six mois avant qu'il ait été placé en vue de son adoption.

CENTRES D'ACCUEIL DE GARDERIE

Centres recevant des personnes à qui ils offrent, pendant une partie de la journée, des soins et un programme d'activités visant à promouvoir leur développement physique, intellectuel et social.

CENTRES D'ACCUEIL DE READAPTATION

Centres recevant des personnes qui, à cause d'inadaptation majeure sur le plan physique, intellectuel, psychologique ou social, doivent bénéficier des services intensifs de réadaptation ou d'orientation pour une période définie.

On y accueille:

a) Des déficients mentaux, c'est-à-dire des personnes qui, par la suite d'un handicap sur le plan intellectuel, n'ont pas atteint un niveau d'apprentissage adéquat aux plans du comportement social, de l'autonomie personnelle ou de la communication;

b) Des handicapés moteurs et/ou sensoriels, c'est-à-dire des personnes dont l'autonomie physique est diminuée par suite d'une déficience motrice et/ou sensorielle.

c) Des mésadaptés sociaux, c'est-à-dire des personnes qui à cause de difficulté sur le plan psychique, émotif et/ou social, affichent un comportement jugé non socialement acceptable.

CENTRES D'ACCUEIL DE TRANSITION

Centres recevant des personnes qui, privées de leur milieu familial, doivent recourir provisoirement à une ressource de protection.

On y retrouve:

a) des enfants à qui il faut offrir un gîte dans l'attente d'une ressource appropriée à leur situation (Centre de dépannage); ou

b) des nouveau-nés, généralement nés de mères célibataires, qu'on doit héberger temporairement, en attendant que leurs parents ou un foyer adoptif les prennent en charge (Pouponnière).

CENTRES D'HEBERGEMENT

Etablissements recevant des personnes qui, en raison d'une diminution de leur autonomie physique ou psychique, doivent séjourner en résidence protégée.

ALLOCATION POUR DEPENSES PERSONNELLES

C'est un montant fixe distribué sous forme d'une allocation pour tout adulte hébergé possédant un revenu insuffisant.

CATEGORIES DE CLIENTELE

a) S-1

Adulte ambulant, capable de satisfaire à ses besoins physiques personnels et ne requérant que l'hébergement et la protection.

b) S-2

Adulte présentant des tares physiques ou sociales sans évidence d'un état pathologique évolutif et requérant hébergement et protection en raison d'une baisse considérable de ses facultés physiques ou mentales.

c) S-3

Adulte alité ou semi-alité et présentant un état pathologique.

MERES CELIBATAIRES

Femmes requérant aide et/ou protection d'un centre de services sociaux pour des raisons de grossesse.

1- PROGRAMME DE READAPTATION DE L'ENFANCE

2- PROGRAMME DE PROTECTION ET D'HEBERGEMENT

1- PROGRAMME DE READAPTATION DE L'ENFANCE

- Elément de programme: Réadaptation des enfants mésadaptés sociaux.

- Elément de programme: Réadaptation des enfants déficients mentaux.

- Elément de programme: Réadaptation des enfants handicapés moteurs et/ou sensoriels.

CENTRES D'ACCUEIL DE READAPTATION A L'ENFANCE

Les centres d'accueil de réadaptation reçoivent des enfants mésadaptés sociaux, déficients mentaux et handicapés moteurs et/ou sensoriels. La classification selon la région socio-sanitaire est basée sur la localisation des centres d'accueil. On sait que certains centres d'accueil ont une vocation supra-régionale.

Le centre d'accueil peut prolonger jusqu'à 21 ans la limite d'âge de ses pensionnaires, lorsqu'il s'agit pour eux de compléter une démarche de réadaptation.

Certains centres assurent surtout gîte et protection en attendant de pouvoir offrir une ressource plus appropriée aux besoins des enfants. Ils sont classifiés "centres d'hébergement".

En comparant la clientèle accueillie dans les centres de réadaptation durant l'exercice 1973-74 à l'exercice 1972-73, on note une diminution de la moyenne annuelle des placements, d'environ 12% chez les mésadaptés sociaux et les déficients mentaux et de 25% chez les handicapés moteurs et/ou sensoriels. Pour ces derniers, cette réduction est dû en partie au changement dans la classification.

Les déboursés au total ont augmenté de 4.7% par rapport à l'exercice financier 1972-73.

TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES CENTRES D'ACCUEIL A L'ENFANCE

Nouvelle classification (1)	Ancienne classification
A. Centre de garderie	- centre de jour
B. Centre de transition	- centre d'accueil - dépannage crèche et pouponnière
C. Centre de réadaptation	
- pour mésadaptés sociaux	- école de protection
	- centre d'accueil - détention
	- centre intermédiaire et de transition
	- centre de protection sociale
	- centre pour caractériels
- pour déficients mentaux	- centre pour déficients mentaux éducables et semi-éducables
	- centre d'entraînement à la vie (et anciennes garderies)
- pour handicapés physiques et/ou sensoriels	- même dénomination
D. Centre d'hébergement	- enfants, adultes et personnes âgées.

(1) Selon le règlement en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et la structure du budget - programme.

TABLEAU S.S. 1.1

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE READAPTATION A L'ENFANCE, EN FIN DE MOIS.

EXERCICE FINANCIER 1973-74

ANNEE / MOIS		MESADAPTES SOCIAUX	DEFICIENTS MENTAUX	HANDICAPES PHYSIQUES (MOTEURS ET/ OU SENSO-RIELS)	TOTAL
1973	AVRIL	4,606	4,431	1,092	10,129
	MAI	4,629	4,474	1,074	10,177
	JUIN	3,414	4,196	189	7,799
	JUILLET	3,431	4,096	206	7,733
	AOUT	3,255	4,127	184	7,566
	SEPTEMBRE	4,100	4,384	771	9,255
	OCTOBRE	4,215	4,500	1,003	9,718
	NOVEMBRE	4,303	4,497	1,005	9,805
	DECEMBRE	4,175	4,474	1,003	9,652
1974	JANVIER	4,249	5,024	1,064	10,337
	FEVRIER	4,346	5,148	1,069	10,563
	MARS	4,346	5,148	1,069	10,563

N.B. LE NOMBRE DE MESADAPTES SOCIAUX POUR LES MOIS D'AVRIL A SEPTEMBRE 1973 A ETE REVISE ET CORRIGE.

TABLEAU S.S. 1.2

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE READAPTATION A L'ENFANCE AU 31 MARS 1974, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

	REGION SOCIO-SANITAIRE	MESADAPTES SOCIAUX	DEFICIENTS MENTAUX	HANDICAPES PHYSIQUES (MOTEURS ET/ OU SENSO-RIELS)	TOTAL
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	201	-	201
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	144	401	-	545
3.	QUEBEC	953	894	462	2,309
4.	TROIS-RIVIERES	231	490	-	721
5.	CANTONS DE L'EST	92	495	-	587
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	1,751	868	465	3,084
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	646	439	-	1,085
6C.	SUD DE MONTREAL	273	969	142	1,384
7.	OUTAOUAIS	27	104	-	131
8.	NORD-OUEST	166	141	-	307
9.	COTE-NORD	63	146	-	209
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-
	TOTAL	4,346	5,148	1,069	10,563

TABLEAU S.S. 1.3

REPARTITION DES JOURS/PRESENCE ET DES PER DIEM POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE READAPTATION A L'ENFANCE, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

EXERCICE FINANCIER 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE		MESADAPTES SOCIAUX		DEFICIENTS MENTAUX		HANDICAPES PHYSIQUES (MOTEURS ET/OU SENSORIELS)	
		JOURS/ PRESENCE	PER DIEM	JOURS/ PRESENCE	PER DIEM	JOURS/ PRESENCE	PER DIEM
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	-	69,979	22.93	-	-
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	45,656	30.30	133,961	24.11	-	-
3.	QUEBEC	338,255	25.04	337,163	20.29	132,963	21.04
4.	TROIS-RIVIERES	80,780	22.23	180,318	16.42	-	-
5.	CANTONS DE L'EST	36,082	37.74	137,361	23.01	-	-
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	606,062	31.88	307,462	20.51	290,502	15.47
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	225,693	24.43	160,833	15.80	-	-
6C.	SUD DE MONTREAL	94,219	20.57	254,888	18.07	27,934	22.96
7.	OUTAOUAIS	11,303	28.88	36,763	39.88	-	-
8.	NORD-OUEST	55,528	31.76	51,178	24.46	-	-
9.	COTE-NORD	19,759	35.60	51,042	20.91	-	-
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-

TABLEAU S.S. 1.4

REPARTITION DU COUT ANNUEL POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE READAPTATION A L'ENFANCE, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

EXERCICE FINANCIER 1973-74

	REGION SOCIO-SANITAIRE	MESADAPTES SOCIAUX	DEFICIENTS MENTAUX	HANDICAPES PHYSIQUES (MOTEURS ET/OU SENSORIELS)	TOTAL
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	1,604,852.00	-	1,604,852.00
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	1,383,457.00	3,229,270.00	-	4,612,727.00
3.	QUEBEC	8,469,946.35	6,841,402.00	2,797,470.00	18,108,818.35
4.	TROIS-RIVIERES	1,795,971.00	2,961,271.03	-	4,757,242.03
5.	CANTONS DE L'EST	1,361,590.00	3,160,178.00	-	4,521,768.00
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	19,318,651.18	6,307,202.09	4,494,050.50	30,119,903.77
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	5,514,435.00	2,540,728.53	-	8,055,163.53
6C.	SUD DE MONTREAL	1,938,075.00	4,606,160.00	641,332.00	7,185,567.00
7.	OUTAOUAIS	326,429.00	1,466,039.00	-	1,792,468.00
8.	NORD-OUEST	1,763,834.00	1,251,961.00	-	3,015,795.00
9.	COTE-NORD	703,346.00	1,067,184.00	-	1,770,530.00
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-
	TOTAL	42,575,734.53	35,036,247.65	7,932,852.50	85,544,834.68

TABLEAU S.S. 1.5

REPARTITION DU COUT ANNUEL POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES D'ACCUEIL, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

EXERCICE FINANCIER 1973-74

	REGION SOCIO-SANITAIRE	READAPTATION	TRANSITION	HEBERGEMENT	GARDERIE	TOTAL
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	1,604,852.00	299,451.62	-	-	1,904,303.62
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	4,612,727.00	168,484.00	-	-	4,781,211.00
3.	QUEBEC	18,108,818.35	1,203,257.00	634,826.00	-	19,946,901.35
4.	TROIS-RIVIERES	4,757,242.03	149,852.00	359,494.96	-	5,266,588.99
5.	CANTONS DE L'EST	4,521,768.00	72,533.00	-	-	4,594,301.00
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	30,119,903.77	6,647,249.00	4,417,771.00	451,212.40	41,636,136.17
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	8,055,163.53	-	955,464.40	-	9,010,627.93
6C.	SUD DE MONTREAL	7,185,567.00	354,772.00	819,080.31	-	8,359,419.31
7.	OUTAOUAIS	1,792,468.00	-	-	-	1,792,468.00
8.	NORD-OUEST	3,015,795.00	29,929.56	94,233.00	-	3,139,957.56
9.	COTE-NORD	1,770,530.00	-	-	-	1,770,530.00
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-
	TOTAL	85,544,834.68	8,925,528.18	7,280,869.67	451,212.40	102,202,444.93

GRAPHIQUE S.S. 1.6

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE READAPTATION A L'ENFANCE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNEE, 1971-1974.

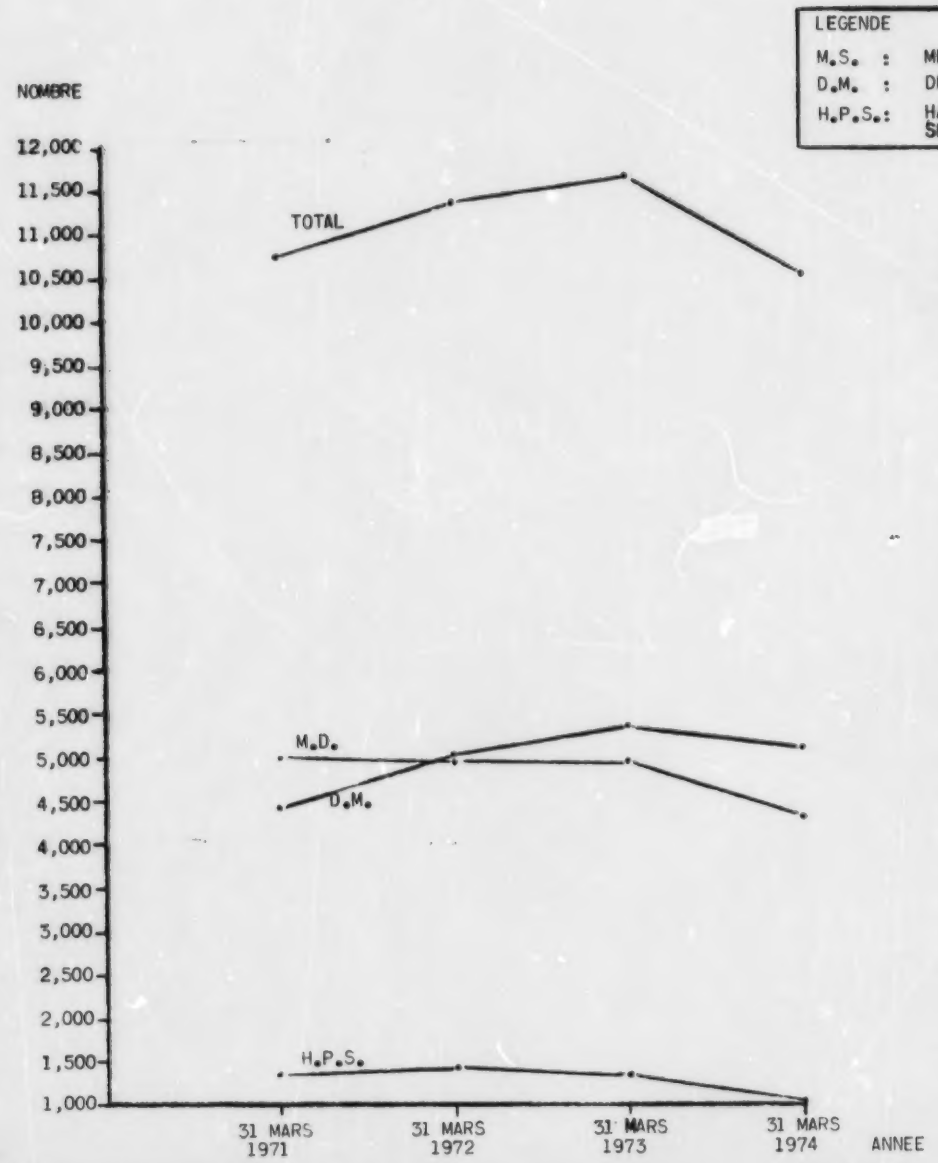

EVOLUTION DES COUTS ANNUELS POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE READAPTATION A L'ENFANCE.

EXERCICES FINANCIERS: 1970-71 - 1973-74

LEGENDE

M.S. : MESADAPTES SOCIAUX
D.M. : DEFICIENTS MENTAUX
H.P.S.: HANDICAPES PHYSIQUES SENSORIELS

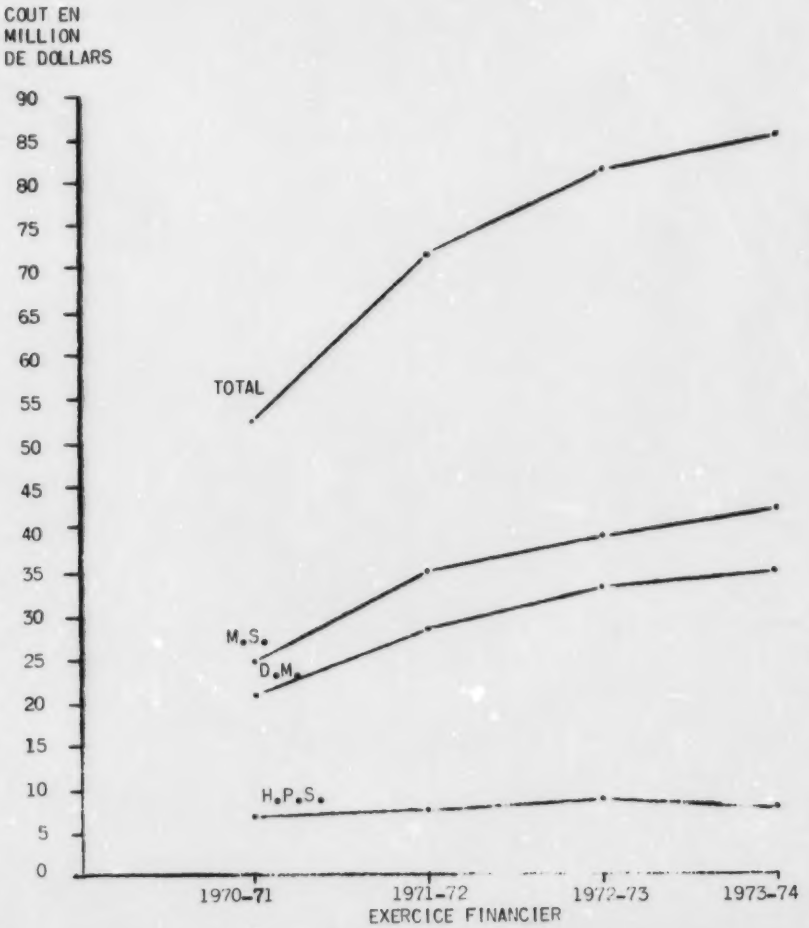

2- PROGRAMME DE PROTECTION ET D'HEBERGEMENT

ELEMENT DE PROGRAMME: PROTECTION DE L'ENFANCE

L'Adoption

Les centres de garderie

Les centres de transition

Les centres d'hébergement

Les enfants naturels

Les foyers nourriciers

ELEMENT DE PROGRAMME: HEBERGEMENT DES ADULTES ET PERSONNES AGEES

Les centres d'hébergement privés

Les centres d'hébergement publics

L'ADOPTION

Le service de l'adoption répond aux besoins de deux clientèles: celle des enfants nécessitant un foyer familial permanent et celle des parents désirant la garde permanente d'un ou de plusieurs enfants.

Les tableaux qui suivent nous renseignent sur les enfants légalement adoptés durant l'exercice financier 1973/74. L'âge mentionné dans les tableaux est celui des enfants au moment de leur adoption.

Le nombre d'adoption des enfants naturels a diminué de 15% durant cette période. On note cependant, une augmentation des adoptions chez les enfants plus avancés en âge; les enfants naturels adoptés, âgés de 4 ans et plus, représentent 39% de ces adoptions en 1973/74 alors que le rapport était de 29% en 1972/73.

Nous ne retrouvons pas ce phénomène dans l'adoption d'enfants légitimes; les données de 1973/74 sont à peu près comparables à celles de 1972/73.

Un enfant dont l'adoption est permise par la Loi de l'adoption peut être placé, en vue de son adoption, par une personne autre qu'une société d'adoption[1] reconnue, pourvu qu'avis en soit donné au ministre. Toutefois, l'absence d'un tel avis n'empêche pas le tribunal de prononcer ultérieurement l'adoption, pourvu qu'un rapport écrit d'une société d'adoption reconnue établisse, à la satisfaction du tribunal, qu'aucun inconvénient sérieux n'en est résulté. Ces adoptions "dites privées" étaient au nombre de 567 pour l'exercice 1973/74 soit 17.2% de toutes les adoptions.

---

(1) Maintenant intégrée aux centres de services sociaux.

TABLEAU S.S. 2.1

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS ET LEGITIMES ADOPTES LEGALEMENT, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

EXERCICE FINANCIER 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE		ENFANTS NATURELS ADOPTES LEGALEMENT			ENFANTS LEGITIMES ADOPTES LEGALEMENT			TOTAL
		MASC.	FEM.	SOUS-TOTAL	MASC.	FEM.	SOUS-TOTAL	
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	80	51	131	5	10	15	146
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	58	48	106	3	5	8	114
3.	QUEBEC	258	182	440	43	51	94	534
4.	TROIS-RIVIERES	120	74	194	26	17	43	237
5.	CANTONS DE L'EST	83	58	141	-	-	-	141
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	587	516	1,103	150	137	287	1,390
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	59	41	100	17	13	30	130
6C.	SUD DE MONTREAL	136	129	265	28	24	52	317
7.	OUTAOUAIS	56	39	95	9	12	21	116
8.	NORD-OUEST	41	37	78	-	-	-	78
9.	COTE-NORD	42	42	84	2	2	4	88
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	1,520	1,217	2,737	283	271	554	3,291

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

TABLEAU S.S. 2.2

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS LEGITIMES ADOPTES LEGALEMENT, SELON LA LOI D'ADOPTION (1969) ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

EXERCICE FINANCIER 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE	ADOPTES LEGALEMENT						GRAND TOTAL
	(2) PAR LE NOUVEAU CONJOINT DU PERE OU DE LA MERE DE L'ENFANT			(3) PAR UN TIERS A LA SUITE D'UN ABANDON DE FAIT			
	MASC	FEM	TOTAL	MASC	FEM	TOTAL	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	-	-	5	10	15	15
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	1	-	1	2	5	7	8
3. QUEBEC	20	18	38	23	33	56	94
4. TROIS-RIVIERES	22	14	36	4	3	7	43
5. CANTONS DE L'EST	-	-	-	-	-	-	-
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	60	52	112	90	85	175	287
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	11	8	19	6	5	11	30
6C. SUD DE MONTREAL	20	12	32	8	12	20	52
7. OUTAOUAIS	2	6	8	7	6	13	21
8. NORD-OUEST	-	-	-	-	-	-	-
9. COTE-NORD	1	-	1	1	2	3	4
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	137	110	247	146	161	307	554

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.
(2) EN VERTU DE L'ARTICLE 7, PARAGRAPHE C.
(3) EN VERTU DE L'ARTICLE 7, PARAGRAPHES A, B, D, E, F.

TABLEAU S.S. 2.3

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS ADOPTES LEGALEMENT, SELON LE MILIEU D'ADOPTION ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

EXERCICE FINANCIER 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE	ADOPTES LEGALEMENT								GRAND TOTAL
	DANS LE MILIEU FAMILIAL				HORS DU MILIEU FAMILIAL				
	MASC.	FEM.	TOTAL		MASC.	FEM.	TOTAL		
			NOMBRE	%			NOMBRE	%	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	20	20	40	30.5	60	31	91	69.5	131
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	14	11	25	23.6	44	37	81	76.4	106
3. QUEBEC	51	65	116	26.4	207	117	324	73.6	440
4. TROIS-RIVIERES	55	33	88	45.4	65	41	106	54.6	194
5. CANTONS DE L'EST	38	33	71	50.4	45	25	70	49.6	141
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	271	212	483	43.8	316	304	620	56.2	1,103
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	19	16	35	35.0	40	25	65	65.0	100
6C. SUD DE MONTREAL	62	78	140	52.8	74	51	125	47.2	265
7. OUTAOUAIS	22	16	38	40.0	34	23	57	60.0	95
8. NORD-OUEST	22	19	41	52.6	19	18	37	47.4	78
9. COTE-NORD	20	20	40	47.6	22	22	44	52.4	84
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	594	523	1,117	40.8	926	694	1,620	59.2	2,737

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

TABLEAU S.S. 2.4

REPARTITION DU NOMBRE DES ADOPTIONS DITES "PRIVEES" PARMI LES ENFANTS ADOPTES LEGALEMENT, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

EXERCICE FINANCIER 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE		ENFANTS		
		NATURELS	LEGITIMES	TOTAL
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	3	-	3
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-	-
3.	QUEBEC	24	59	83
4.	TROIS-RIVIERES	5	4	9
5.	CANTONS DE L'EST	62	-	62
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	224	94	318
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	10	8	18
6C.	SUD DE MONTREAL	15	14	29
7.	OUTAOUAIS	36	9	45
8.	NORD-OUEST	-	-	-
9.	COTE-NORD	-	-	-
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-
	TOTAL	379	188	567

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

TABLEAU S.S. 2.5

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS ET LEGITIMES ADOPTES LEGALEMENT, SELON LEUR AGE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

EXERCICE FINANCIER 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE	AGE																TOTAL		
	- 1 AN		1 AN		2 ANS		3 ANS		4-6 ANS		7-10 ANS		11-14 ANS		15-17 ANS		18 ANS & +				
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	TOT.
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	12	8	30	17	6	6	4	5	8	14	15	6	1	1	4	1	5	3	85	61	146
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	17	9	19	15	1	4	3	2	11	12	4	3	-	2	3	2	3	4	61	53	114
3. QUEBEC	65	52	56	45	26	14	20	18	59	43	36	25	14	15	1	1	24	22	301	233	534
4. TROIS-RIVIERES	14	11	21	18	24	7	10	13	29	9	24	15	11	8	3	4	10	6	146	91	237
5. CANTONS DE L'EST	21	14	10	10	6	1	6	5	20	12	11	11	2	2	3	1	4	2	83	58	141
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	237	224	108	80	63	48	59	50	133	117	64	62	41	51	19	13	13	8	737	653	1,390
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	11	8	8	8	5	2	5	2	20	12	9	14	6	2	6	2	6	4	76	54	130
6C. SUD DE MONTREAL	18	17	14	12	12	18	12	15	58	43	26	26	12	8	6	6	6	8	164	153	317
7. OUTAOUAIS	11	7	7	10	5	3	2	6	15	10	11	10	2	2	6	2	6	1	65	51	116
8. NORD-OUEST	8	6	7	6	6	3	2	6	9	7	4	7	3	2	1	-	1	-	41	37	78
9. COTE-NORD	9	7	9	15	1	7	7	3	13	7	3	2	-	1	-	1	2	1	44	44	88
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	423	363	289	234	155	113	130	125	375	286	207	181	92	94	52	33	80	59	1,803	1,488	3,291

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

TABLEAU S.S. 2.6

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS ADOPTES LEGALEMENT, SELON LEUR AGE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

EXERCICE FINANCIER 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE		AGE																		TOTAL		
		- 1 AN		1 AN		2 ANS		3 ANS		4-6 ANS		7-10 ANS		11-14 ANS		15-17 ANS		18 ANS & +				
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	TOT.
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	12	8	30	17	6	6	4	4	7	12	14	3	1	-	3	-	3	1	80	51	131
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	17	9	19	15	1	4	3	2	11	12	4	2	-	2	2	1	1	1	58	48	106
3.	QUEBEC	64	49	56	43	25	13	17	15	48	35	29	14	12	8	-	-	7	5	258	182	440
4.	TROIS-RIVIERES	14	11	21	17	21	6	10	12	27	8	17	12	9	4	-	1	1	3	120	74	194
5.	CANTONS DE L'EST	21	14	10	10	6	1	6	5	20	12	11	11	2	2	3	1	4	2	83	58	141
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	198	194	97	71	57	39	49	41	95	90	45	39	26	30	9	7	11	5	587	516	1,103
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	11	8	8	7	5	2	4	2	16	11	7	8	4	-	3	1	1	2	59	41	100
6C.	SUD DE MONTREAL	18	17	14	12	12	18	11	13	49	37	18	19	5	6	5	3	4	4	136	129	265
7.	OUTAOUAIS	11	7	7	8	4	3	2	6	14	7	9	6	2	1	2	1	5	-	56	39	95
8.	NORD-OUEST	8	6	7	6	6	3	2	6	9	7	4	7	3	2	1	-	1	-	41	37	78
9.	COTE-NORD	9	7	9	15	1	7	7	3	13	7	2	2	-	-	-	1	1	-	42	42	84
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	383	330	278	221	144	102	115	109	309	238	160	123	64	55	28	16	39	23	1,520	1,217	2,737

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

TABLEAU S.S. 2.7

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS LEGITIMES ADOPTES LEGALEMENT, SELON LEUR AGE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

EXERCICE FINANCIER 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE	A G E																		TOTAL		
	- 1 AN		1 AN		2 ANS		3 ANS		4-6 ANS		7-10 ANS		11-14 ANS		15-17 ANS		18 ANS & +				
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	TOT.
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	3	-	1	1	1	2	2	5	10	15
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	2	3	3	5	8
3. QUEBEC	1	3	-	-	1	1	3	3	11	8	7	11	2	7	1	1	17	17	43	51	94
4. TROIS-RIVIERES	-	-	-	1	3	1	-	1	2	1	7	3	2	4	3	3	9	3	26	17	43
5. CANTONS DE L'EST	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	39	30	11	9	6	9	10	9	38	27	19	23	15	21	10	6	2	3	150	137	287
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	-	-	-	1	-	-	1	-	4	1	2	6	2	2	3	1	5	2	17	13	30
6C. SUD DE MONTREAL	-	-	-	-	-	-	1	2	9	6	8	7	7	2	1	3	2	4	28	24	52
7. OUTAOUAIS	-	-	-	2	1	-	-	-	1	3	2	4	-	1	4	1	1	1	9	12	21
8. NORD-OUEST	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9. COTE-NORD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	1	2	2	4
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	40	33	11	13	11	11	15	16	66	48	47	58	28	39	24	17	41	36	283	271	554

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

GRAPHIQUE S.S. 2.8

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS ADOPTES LEGALEMENT SELON L'AGE ET LE SEXE.

EXERCICES FINANCIERS: 1972-73 - 1973-74

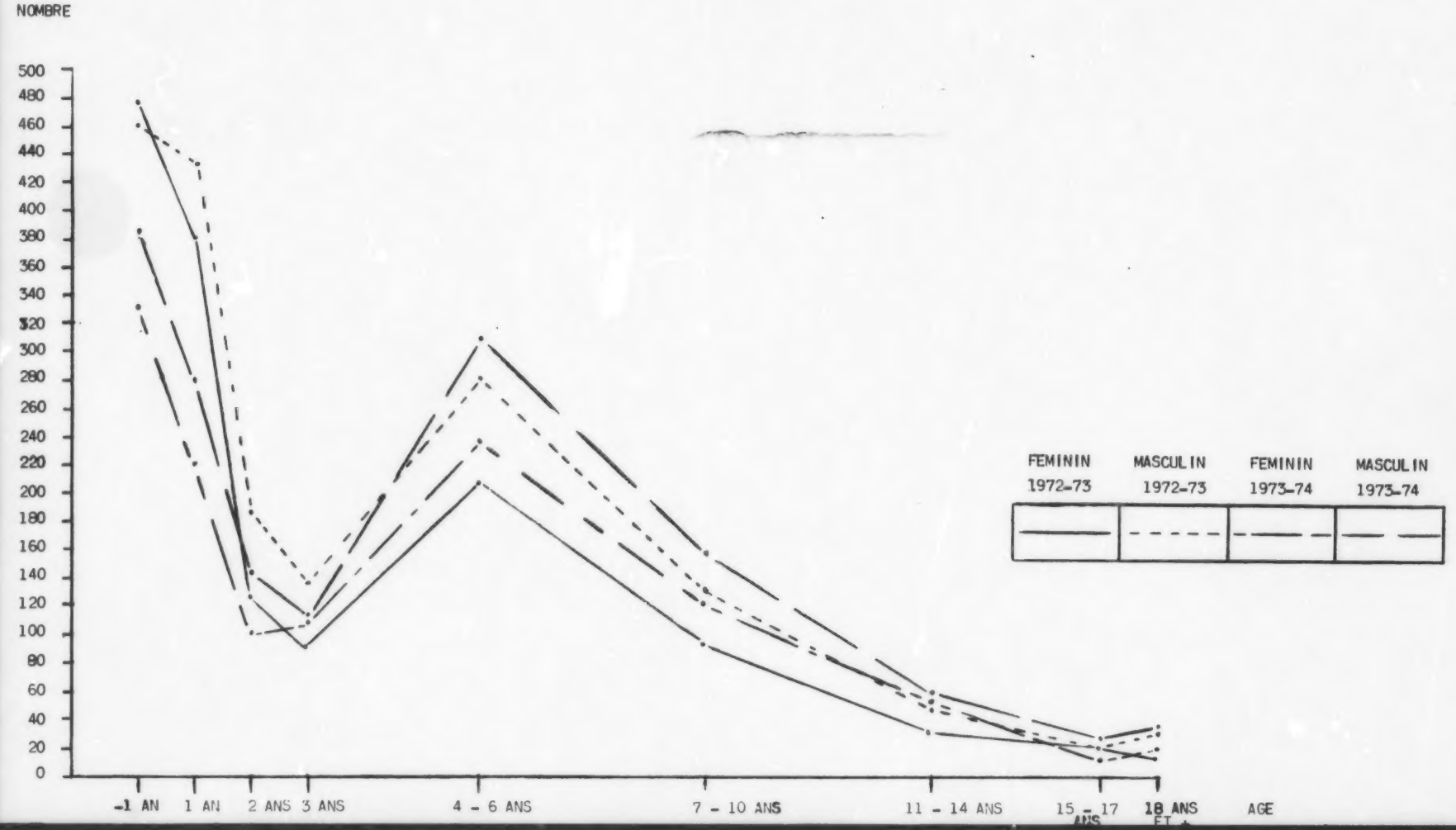

GRAPHIQUE S.S. 2.9

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS LEGITIMES ADOPTES LEGALEMENT SELON L'AGE ET LE SEXE.

EXERCICES FINANCIERS: 1972-73 - 1973-74

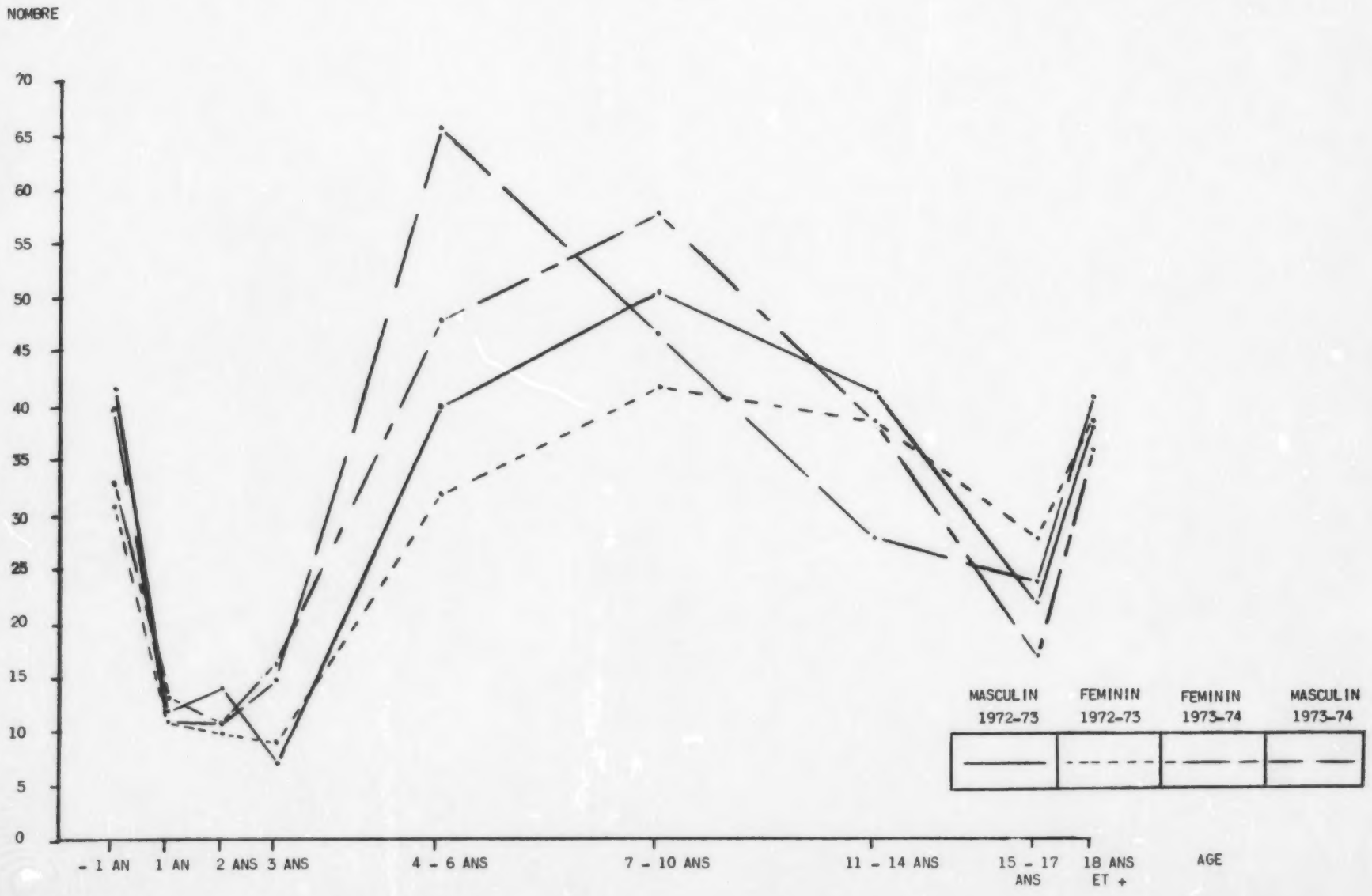

LES CENTRES DE GARDERIE

Avant juin 1974, le Ministère soutenait financièrement un nombre restreint de centres de garderie, soit environ une dizaine dans la région de Montréal. C'est seulement de ceux-là qu'il s'agit ici.

Ces centres ont reçu en moyenne 451 enfants par mois durant l'exercice 1973-74 et les déboursés pour cette période s'élèvent à $451,212.

La nouvelle politique en matière de garderie est entrée en vigueur en juin 1974. Le prochain bulletin présentera des données à partir du nouveau programme.

TABLEAU S.S. 2.10

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS ET
DES COUTS D'HEBERGEMENT MENSUELS DANS
LES CENTRES DE GARDERIE.

EXERCICE FINANCIER 1973-74

ANNEE / MOIS	NOMBRE D'ENFANTS	DEBOURSES
1973 AVRIL	402	25,994.80
MAI	653	52,459.20
JUIN	474	40,271.00
JUILLET	520	44,526.40
AOUT	306	25,962.50
SEPTEMBRE	410	33,751.90
OCTOBRE	354	28,305.60
NOVEMBRE	600	45,370.40
DECEMBRE	371	45,444.90
1974 JANVIER	482	37,002.30
FEVRIER	622	54,743.40
MARS	221	17,380.00
TOTAL	-	451,212.40

LES CENTRES DE TRANSITION

Les centres de transition reçoivent des enfants privés de leur milieu familial habituel et qui doivent recourir provisoirement à une ressource de protection. Cette classe de centres d'accueil sert à accueillir trois catégories d'enfants: les nouveau-nés, les jeunes enfants et les adolescents qu'il faut héberger de toute urgence.

Nous avons conservé l'ancienne terminologie nous référant suivant l'âge de la clientèle, aux "centres de dépannage" et aux "pouponnières". Un certain nombre de centres de réadaptation ont une section remplissant les fonctions d'un centre de transition. La clientèle des centres anciennement appelés "centres d'accueil de détention est inclue sous le titre "autres".

La crèche St-François d'Assise qui assumait auparavant une vocation de pouponnière se consacre maintenant presqu'essentiellement au dépannage. Nous avons fait les corrections nécessaires sur les tableaux couvrant l'exercice financier 1973/74. La clientèle des pouponnières se trouve de ce fait nettement réduite.

TABLEAU S.S. 2.11

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE TRANSITION, EN FIN DE MOIS.

EXERCICE FINANCIER 1973-74

ANNEE / MOIS	"CENTRES DE DEPANNAGE"	"POUPONNIERE"	"AUTRES" (1)	TOTAL
1973 AVRIL	467	38	332	837
MAI	436	29	293	758
JUIN	424	27	270	721
JUILLET	427	32	268	727
AOUT	405	35	285	725
SEPTEMBRE	408	43	330	781
OCTOBRE	396	52	340	788
NOVEMBRE	376	54	433	863
DECEMBRE	377	47	342	766
1974 JANVIER	368	51	415	834
FEVRIER	399	52	414	865
MARS	399	52	414	865

(1) COMPREND LES SECTIONS "ACCUEIL" DES CENTRES DE READAPTATION ET LES "CENTRES D'ACCUEIL DE DETENTION".

TABLEAU S.S. 2.12

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE TRANSITION, AU 31 MARS 1974, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

	REGION SOCIO-SANITAIRE	"CENTRES DE DEPANNAGE"	"POUPONNIERE"	"AUTRES" (1)	TOTAL
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	11	6	-	17
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	9	-	-	9
3.	QUEBEC	-	-	94	94
4.	TROIS-RIVIERES	-	15	-	15
5.	CANTONS DE L'EST	-	7	-	7
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	347	-	320	667
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	-	-	-	-
6C.	SUD DE MONTREAL	32	8	-	40
7.	OUTAOUAIS	-	-	-	-
8.	NORD-OUEST	-	16	-	16
9.	COTE-NORD	-	-	-	-
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-
	TOTAL	399	52	414	865

(1) COMPREND LES SECTIONS "ACCUEIL" DES CENTRES DE READAPTATION ET LES "CENTRES D'ACCUEIL DE DETENTION".

TABLEAU S.S. 2.13

REPARTITION DES JOURS/PRESENCE ET DES PER DIEM POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE TRANSITION, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

EXERCICE FINANCIER 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE		"CENTRES DE DEPANNAGE"		"POUPONNIERE"		"AUTRES" (1)	
		JOURS/ PRESENCE	PER DIEM	JOURS/ PRESENCE	PER DIEM	JOURS/ PRESENCE	PER DIEM
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	4,356	38.38	2,260	58.53	-	-
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	5,499	30.64	-	-	-	-
3.	QUEBEC	-	-	-	-	27,332	44.02
4.	TROIS-RIVIERES	-	-	7,037	21.29	-	-
5.	CANTONS DE L'EST	-	-	2,422	29.95	-	-
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	125,708	26.09	-	-	82,321	40.91
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	-	-	-	-	-	-
6C.	SUD DE MONTREAL	10,929	25.46	2,789	27.45	-	-
7.	OUTAOUAIS	-	-	-	-	-	-
8.	NORD-OUEST	-	-	4,499	6.65	-	-
9.	COTE-NORD	-	-	-	-	-	-
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-

(1) COMPREND LES SECTIONS "ACCUEIL" DES CENTRES DE READAPTATION ET LES "CENTRES D'ACCUEIL DE DETENTION".

TABLEAU S.S. 2.14

REPARTITION DU COUT ANNUEL POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE TRANSITION, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

EXERCICE FINANCIER 1973-74

	REGION SOCIO-SANITAIRE	"CENTRES DE DEPANNAGE"	"POUPONNIERE"	"AUTRES" (1)	TOTAL
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	167,172.00	132,279.62	-	299,451.62
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	168,484.00	-	-	168,484.00
3.	QUEBEC	-	-	1,203,257.00	1,203,257.00
4.	TROIS-RIVIERES	-	149,852.00	-	149,852.00
5.	CANTONS DE L'EST	-	72,533.00	-	72,533.00
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	3,279,820.00	-	3,367,429.00	6,647,249.00
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	-	-	-	-
6C.	SUD DE MONTREAL	278,215.00	76,557.00	-	354,772.00
7.	OUTAOUAIS	-	-	-	-
8.	NORD-OUEST	-	29,929.56	-	29,929.56
9.	COTE-NORD	-	-	-	-
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-
	TOTAL	3,893,691.00	461,151.18	4,570,686.00	8,925,528.18

(1) COMPREND LES SECTIONS "ACCUEIL" DES CENTRES DE READAPTATION ET LES "CENTRES D'ACCUEIL DE DETENTION".

LES CENTRES D'HEBERGEMENT

On regroupe sous cette classification, des enfants atteints d'un handicap physique majeur ou d'une déficience mentale profonde, pour lesquels on assure gîte et protection.

Auparavant, les statistiques au sujet de cette clientèle étaient compilées avec celles des centres de réadaptation à l'enfance.

TABLEAU S.S. 2.15

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS
PLACES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT.

EXERCICE FINANCIER 1973-74

ANNEE / MOIS	NOMBRE D'ENFANTS
1973 AVRIL	1,384
MAI	1,380
JUIN	1,155
JUILLET	1,151
AOUT	1,118
SEPTEMBRE	1,351
OCTOBRE	1,348
NOVEMBRE	1,344
DECEMBRE	1,338
1974 JANVIER	1,451
FEVRIER	1,461
MARS	1,461

TABLEAU S.S. 2.16

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS ET DU COUT POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT AU 31 MARS 1974, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

REGION SOCIO-SANITAIRE		NOMBRE D'ENFANTS	COUT ANNUEL
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	-
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-
3.	QUEBEC	132	634,826.00
4.	TROIS-RIVIERES	77	359,494.96
5.	CANTONS DE L'EST	-	-
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	871	4,417,771.00
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	193	955,464.40
6C.	SUD DE MONTREAL	165	819,080.31
7.	OUTAOUAIS	-	-
8.	NORD-OUEST	23	94,233.00
9.	COTE-NORD	-	-
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-
	TOTAL	1,461	7,280,869.67

LES ENFANTS NATURELS

Pour les fins des présentes statistiques, les enfants naturels sont ceux déclarés nés hors mariage et à la charge de l'Etat. Notons que les enfants naturels déjà placés en vue d'une adoption (enfants en probation) ne sont pas inclus dans ce recensement.

En 1974, on enregistre une diminution de 657 garçons et de 353 filles, chez les enfants nés hors mariage et placés dans des foyers nourriciers ou dans des centres d'accueil. Cela représente une baisse moyenne de près de 28% par rapport à 1973.

Cette diminution est beaucoup plus prononcée à certains âges qu'à d'autres notamment chez les enfants plus jeunes. Par exemple chez les moins de 3 ans elle se situe autour de 60%, puis baisse à 45% pour les 3-4 ans et se situe entre 25% et 30% pour les 5-10 ans. Les enfants de 11 à 17 ans, sont en nombre, comparables à ceux de 1973 et ceux de 18 ans et plus ont diminué d'environ 11%.

Le tableau 2.23 nous donne des informations sur l'état physique et psychique et sur la condition sociale de l'enfant. On retrouve sous la rubrique "sans projet d'adoption", 601 enfants n'ayant aucune déficience ou autre particularité et non encore adoptés, et 610 enfants handicapés légèrement et pour lesquels il n'y a aucun projet d'adoption. Au total 40% de ces enfants ne souffrent d'aucun handicap préjudiciable à une adoption éventuelle. Ce taux était de 63% en 1973.

TABLEAU S.S. 2.17

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS, RECENSES (1) EN MARS 1974, A LA CHARGE DE L'ETAT, SELON L'AGE ET LE SEXE.

AGE	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
0-6 mois	30	30	60
7-12 mois	21	17	38
13-24 mois	34	33	67
25-36 mois	47	32	79
3-4 ans	129	95	224
5-6 ans	237	104	341
7-10 ans	682	246	928
11-14 ans	666	183	849
15-17 ans	205	89	294
18 & +	55	20	75
TOTAL	2,106	849	2,955

(1) RECENSEMENT ANNUEL EFFECTUE AU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES.

TABLEAU S.S. 2.18

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS, RECENSES (1) EN MARS 1974, A LA CHARGE DE L'ETAT, SELON LE TYPE DE PLACEMENT ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

REGION SOCIO-SANITAIRE		CENTRE DE TRANSITION		CENTRE DE READAPTATION		FOYER NOURRICIER		TOTAL		
		MASC	FEM	MASC	FEM	MASC	FEM	MASC	FEM	TOTAL
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	1	4	7	4	131	48	139	56	195
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-	6	1	114	51	120	52	172
3.	QUEBEC	2	1	50	14	269	120	321	135	456
4.	TROIS-RIVIERES	2	1	4	-	35	14	41	15	56
5.	CANTONS DE L'EST	3	2	5	1	80	28	88	31	119
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	-	-	61	16	741	302	802	318	1,120
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	1	1	17	5	223	68	241	74	315
6C.	SUD DE MONTREAL	4	5	19	3	133	40	156	48	204
7.	OUTAOUAIS	1	2	11	5	93	60	105	67	172
8.	NORD-OUEST	7	3	9	1	64	44	80	48	128
9.	COTE-NORD	-	-	1	1	12	4	13	5	18
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	21	19	190	51	1,895	779	2,106	849	2,955

(1) RECENSEMENT ANNUEL EFFECTUE AU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES.

TABLEAU S.S. 2.19

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS, RECENSES (1) EN MARS 1974, A LA CHARGE DE L'ETAT, SELON QU'ILS SONT OU NON LEGALEMENT ADOPTABLES, LE TYPE DE PLACEMENT ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

REGION SOCIO-SANITAIRE	LEGALEMENT ADOPTABLES									NON LEGALEMENT ADOPTABLES								
	CENTRE DE TRANSITION		CENTRE DE READAPTATION		FOYER NOURRICIER		TOTAL			CENTRE DE TRANSITION		CENTRE DE READAPTATION		FOYER NOURRICIER		TOTAL		
	M	F	M	F	M	F	MASC	FEM	TOT.	M	F	M	F	M	F	MASC	FEM	TOT.
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	1	2	6	4	116	40	123	46	169	-	2	1	-	15	8	16	10	26
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-	6	1	107	42	113	43	156	-	-	-	-	7	9	7	9	16
3. QUEBEC	2	1	44	10	180	44	226	55	281	-	-	6	4	89	76	95	80	175
4. TROIS-RIVIERES	1	1	3	-	31	7	35	8	43	1	-	1	-	4	7	6	7	13
5. CANTONS DE L'EST	1	1	4	-	73	19	78	20	98	2	1	1	1	7	9	10	11	21
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	-	-	51	11	673	235	724	246	970	-	-	10	5	68	67	78	72	150
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	1	1	12	5	199	50	212	56	268	-	-	5	-	24	18	29	18	47
6C. SUD DE MONTREAL	3	3	18	3	128	38	149	44	193	1	2	1	-	5	2	7	4	11
7. OUTAOUAIS	1	-	8	4	65	38	74	42	116	-	2	3	1	28	22	31	25	56
8. NORD-OUEST	7	2	6	1	30	21	43	24	67	-	1	3	-	34	23	37	24	61
9. COTE-NORD	-	-	1	1	7	2	8	3	11	-	-	-	-	5	2	5	2	7
10. NOUVEAU QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	17	11	159	40	1,609	536	1,785	587	2,372	4	8	31	11	286	243	321	262	583

(1) RECENSEMENT ANNUEL EFFECTUE AU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES.

TABLEAU S.S. 2.20

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS, RECENSES (1) EN MARS 1974, A LA CHARGE DE L'ETAT, SELON L'AGE.

AGE	LEGALEMENT ADOPTABLES		NON LEGALEMENT ADOPTABLES	
	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN	FEMININ
0-6 mois	13	9	17	21
7-12 mois	13	5	8	12
13-24 mois	12	12	22	21
25-36 mois	24	18	23	14
3-4 ans	89	60	40	35
5-6 ans	184	72	53	32
7-10 ans	622	181	60	65
11-14 ans	595	146	71	37
15-17 ans	182	68	23	21
18 & +	51	16	4	4
TOTAL	1,785	587	321	262

(1) RECENSEMENT ANNUEL EFFECTUE AU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES.

TABLEAU S.S. 2.21

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS, RECENSES (1) EN MARS 1974, A LA CHARGE DE L'ETAT, SELON QU'ILS SONT OU NON LEGALEMENT ADOPTABLES, LE SEXE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

REGION SOCIO-SANITAIRE	ENFANTS NATURELS						GRAND TOTAL
	LEGALEMENT ADOPTABLES			NON LEGALEMENT ADOPTABLES			
	MASCULIN	FEMININ	TOTAL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	123	46	169	16	10	26	195
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	113	43	156	7	9	16	172
3. QUEBEC	226	55	281	95	80	175	456
4. TROIS-RIVIERES	35	8	43	6	7	13	56
5. CANTONS DE L'EST	78	20	98	10	11	21	119
6A. MONTREAL/ METROPOLITAIN	724	246	970	78	72	150	1,120
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	212	56	268	29	18	47	315
6C. SUD DE MONTREAL	149	44	193	7	4	11	204
7. OUTAOUAIS	74	42	116	31	25	56	172
8. NORD-OUEST	43	24	67	37	24	61	128
9. COTE-NORD	8	3	11	5	2	7	18
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1,785	587	2,372	321	262	583	2,955

(1) RECENSEMENT ANNUEL EFFECTUE AU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES.

TABLEAU S.S. 2.22

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS, LEGALEMENT ADOPTABLES, RECENSES (1) EN MARS 1974, A LA CHARGE DE L'ETAT, SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

REGION SOCIO-SANITAIRE	LEGALEMENT ADOPTABLES		
	AVEC HANDICAP MAJEUR		
	PHYSIQUE	PSYCHO-SOCIAL	TOTAL
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	25	35	60
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	2	5	7
3. QUEBEC	53	53	106
4. TROIS-RIVIERES	3	17	20
5. CANTONS DE L'EST	11	28	39
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	70	144	214
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	15	33	48
6C. SUD DE MONTREAL	14	38	52
7. OUTAOUAIS	9	45	54
8. NORD-OUEST	6	14	20
9. COTE-NORD	-	1	1
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-
TOTAL	208	413	621

(1) RECENSEMENT ANNUEL EFFECTUE AU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES.

TABLEAU S.S. 2.23

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS, LEGALEMENT ADOPTABLES, RECENSES (1) EN MARS 1974, A LA CHARGE DE L'ETAT, SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

REGION SOCIO-SANITAIRE	LEGALEMENT ADOPTABLES					
	AVEC PROJET D'ADOPTION	SANS PROJET D'ADOPTION				TOTAL
		SANS HANDICAP	AVEC HANDICAP MINEUR			
			PHYSIQUE	PSYCHO-SOCIAL	AUTRE	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	22	33	10	36	8	109
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	106	18	6	19	-	149
3. QUEBEC	60	58	14	34	9	175
4. TROIS-RIVIERES	10	4	1	8	-	23
5. CANTONS DE L'EST	28	10	13	6	2	59
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	196	265	69	165	61	756
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	48	124	13	34	1	220
6C. SUD DE MONTREAL	37	43	11	43	7	141
7. OUTAOUAIS	19	31	1	5	6	62
8. NORD-OUEST	10	14	1	14	8	47
9. COTE-NORD	4	1	1	4	-	10
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-
TOTAL	540	601	140	368	102	1,751

(1) RECENSEMENT ANNUEL EFFECTUE AU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES.

TABLEAU S.S. 2.24

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS, NON LEGALEMENT ADOPTABLES, RECENSES (1) EN MARS 1974, A LA CHARGE DE L'ETAT, SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

REGION SOCIO-SANITAIRE	NON LEGALEMENT ADOPTABLES						
	(2) ENFANTS DONT LES PARENTS NATURELS N'ONT PAS DONNE DE CONSENTEMENT ECRIT OU TACITE A L'ADOPTION.		(3) ENFANTS DONT LES DROITS DES PARENTS SONT SUSPENDUS TEMPORAIREMENT.		TOTAL		
	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	11	10	5	0	16	10	26
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	5	8	2	1	7	9	16
3. QUEBEC	54	41	41	39	95	80	175
4. TROIS-RIVIERES	5	5	1	2	6	7	13
5. CANTONS DE L'EST	6	6	4	5	10	11	21
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	52	44	26	28	78	72	150
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	10	3	19	15	29	18	47
6C. SUD DE MONTREAL	4	3	3	1	7	4	11
7. OUTAOUAIS	9	10	22	15	31	25	56
8. NORD-OUEST	35	21	2	3	37	24	61
9. COTE-NORD	2	2	3	-	5	2	7
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	193	153	128	109	321	262	583

(1) RECENSEMENT ANNUEL EFFECTUE AU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES.

(2) RESERVES.

(3) ARTICLE 15 DE LA LOI DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (STATUTS REFONDUS, 1964, CH. 220).

GRAPHIQUE S.S. 2.25

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS, RECENSES EN MARS DE CHAQUE ANNEE, A LA CHARGE DE L'ETAT : 1970-74.
SELON L'AGE.

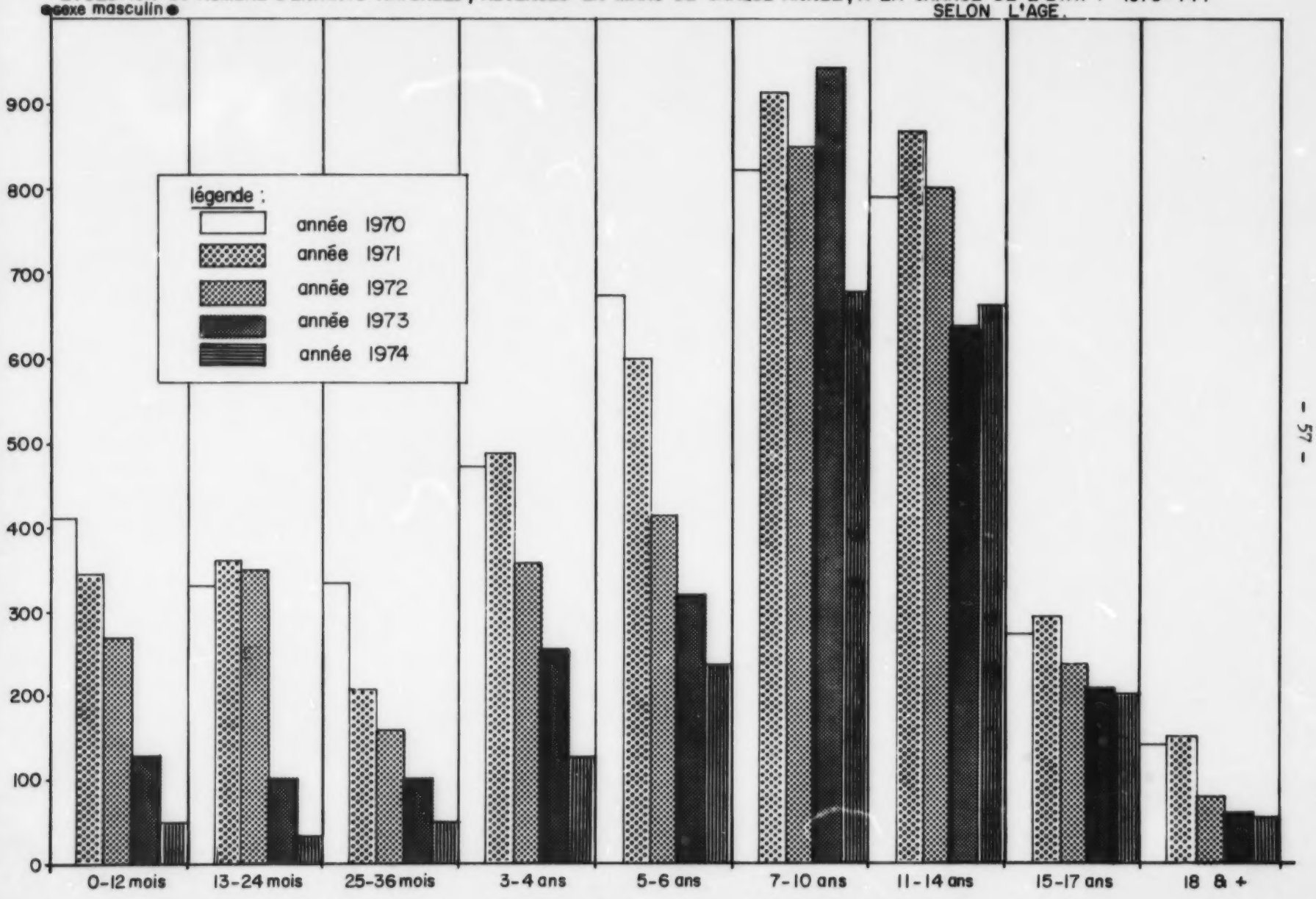

GRAPHIQUE S.S. 2.26

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS, RECENSES EN MARS DE CHAQUE ANNEE, A LA CHARGE DE L'ETAT : 1970-74.
SELON L'AGE.

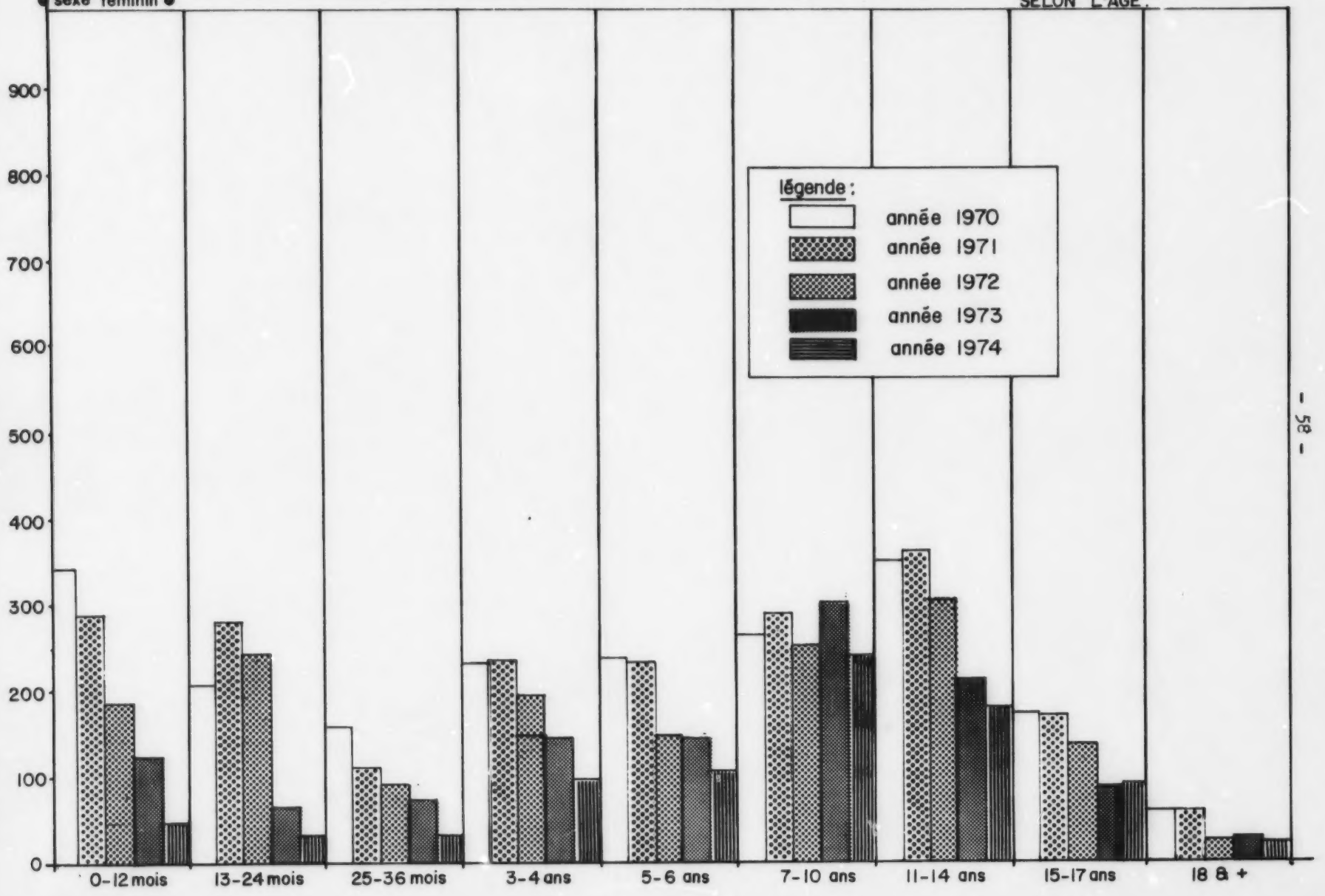

LES FOYERS NOURRICIERS

Le nombre moyen des enfants placés en foyers nourriciers a continué de décroître depuis avril 1973. Il est passé de 24,806 à 21,801 au 31 mars 1974. Il s'agit du nombre d'enfants à un moment donné; le nombre d'enfants différents placés durant une année est sensiblement supérieur[1]. La dénatalité, l'augmentation sensible du personnel depuis 5 ans et l'attitude plus circonspecte de ce dernier devant le placement d'enfants sont autant de facteurs qui peuvent expliquer cette baisse auxquels il faut ajouter la nouvelle politique du M.A.S. (Transfert administratif des jeunes de 18-20 ans dans un autre programme).

De 1967 à 1973 inclusivement les barèmes étaient établis sur la base du coût minimum d'entretien d'un enfant, compte tenu de son âge. La référence était alors le coût minimum total tel qu'établi par le Montreal Diet Dispensary, auquel s'ajoutait un petit montant devant servir à la rémunération des parents nourriciers.

Les nouveaux barèmes adoptés par le ministère des Affaires sociales depuis janvier 1974 sont basés sur le coût moyen d'entretien d'un enfant québécois en 1974, compte tenu de son âge. Le coût moyen constitue une base plus équitable, tant pour les parents qui accueillent des enfants en foyer nourricier que pour les autres parents. Si l'on compare les barèmes versés avant le 1-er octobre 1973 et ceux qui s'appliquent à compter du 1-er janvier 1974, l'on constate une augmentation moyenne (pondérée) des barèmes de 31.9%.

---

(1) En effet, plusieurs enfants peuvent avoir été placés pour des périodes assez courtes. Le nombre moyen d'enfants placés tel que compilé dans les tableaux qui suivent est inférieur au nombre total d'enfants placés.

Cette nouvelle politique comporte aussi une révision des groupes d'âge. Ceux-ci se concilient facilement avec ceux utilisés dans le programme des allocations familiales, soit les groupes de 0 à 11 ans et de 12 à 17 ans, et, en même temps, tiennent compte du coût réel d'entretien d'un enfant en fonction de son âge.

C'est pourquoi, dans le cas des foyers nourriciers, le groupe des 0 à 11 ans pour les allocations familiales a été scindé pour former deux sous-groupes, soit les 0 à 4 ans et les 5 à 11 ans. Pour la même raison, le groupe des enfants de 12 à 17 ans a également été subdivisé pour former les sous-groupes suivants: les 12 à 15 ans et les 16 à 17 ans.

Un supplément (variable) au barème de base est versé pour les enfants placés en foyers nourriciers qui souffrent de déficience ou de maladie.

Les jeunes de 18 à 20 ans, selon les nouvelles propositions, sont assimilés au même groupe que celui des adultes hébergés en pensions surveillées. Ils sont considérés comme un groupe à part dans la politique actuelle et ne font plus partie des placements en foyers nourriciers. Ce changement a l'avantage de permettre une cohérence nécessaire dans les mesures concernant les jeunes adultes et les adultes.

Le projet de loi no 41, modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et sanctionné le 24 décembre 1974 apporte la modification suivante:

l'appellation "foyer nourricier" est remplacée par "famille d'accueil" article 1, "0) "famille d'accueil": une famille qui prend charge d'un ou plusieurs adultes ou enfants, d'un nombre maximum de neuf, qui lui sont confiés par l'entremise d'un centre de services sociaux.

Ce terme sera utilisé dans les prochaines publications.

TABLEAU S.S. 2.27

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES EN FOYERS NOURRICIERS EN FIN DE MOIS, SELON L'AGE ET LA CLASSE D'ASSISTANCE DE L'ENFANT.

EXERCICE FINANCIER 1973-74

ANNEE / MOIS	ENFANTS A BAREME REGULIER								SOUS-TOTAL	ENFANTS A BAREME SPECIAL		TOTAL	
	0-9 ANS		10-15 ANS		16-17 ANS		18-20 ANS			0-20 ANS			
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		NOMBRE	%	NOMBRE	%
1973 AVRIL	7,804	31.5	8,482	34.2	2,137	8.6	998	4.0	19,421	5,385	21.7	24,806	100
MAI	7,507		8,378		2,219		1,061		19,165	5,552		24,717	
JUIN	7,149		8,162		2,193		1,009		18,513	5,325		23,838	
JUILLET	6,634		7,968		2,153		830		17,585	5,492		23,077	
AOUT	6,642		7,867		2,068		739		17,316	5,614		22,930	
SEPTEMBRE	6,454	28.6	7,788	34.6	2,095	9.3	509	2.3	16,846	5,687	25.2	22,533	100
OCTOBRE	6,293		7,594		2,092		484		16,463	5,882		22,345	
NOVEMBRE	6,161		7,378		1,968		595		16,102	6,416		22,518	
DECEMBRE	5,918		7,275		2,035		651		15,879	6,566		22,445	

ANNEE / MOIS	GROUPE D'AGE											
	0-4 ANS		5-11 ANS		12-15 ANS		16-17 ANS		0-20 ANS		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
1974 (1) JANVIER	2,149	9.8	9,525	43.4	6,416	29.2	3,837	17.5	32	0.1	21,959	100
FEVRIER	1,843		9,387		6,812		3,802		-		21,844	
MARS	1,785	8.2	9,289	42.6	6,795	31.2	3,932	18.0	-	-	21,801	100

(1) A COMPTER DU 1er JANVIER 1974, DE NOUVEAUX BAREMES ONT MODIFIE LA CLASSE D'ASSISTANCE DE L'ENFANT. C.F. TEXTE.

TABLEAU S.S. 2.28

MOYENNE MENSUELLE DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES EN FOYERS NOURRICIERS, SELON L'AGE, LA CLASSE D'ASSISTANCE DE L'ENFANT ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1 AVRIL AU 31 DECEMBRE 1973

REGION SOCIO-SANITAIRE	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS A BAREME REGULIER				SOUS-TOTAL	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS A BAREME SPECIAL	TOTAL
	0-9 ANS	10-15 ANS	16-17 ANS	18-20 ANS		0-20 ANS	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	368	506	142	70	1,086	394	1,480
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	427	453	158	73	1,111	436	1,547
3. QUEBEC	1,047	1,094	287	121	2,549	1,142	3,691
4. TROIS-RIVIERES	507	610	145	83	1,345	429	1,774
5. CANTONS DE L'EST	258	262	91	33	644	407	1,051
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	2,317	2,716	681	205	5,919	1,553	7,472
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	531	685	163	52	1,431	241	1,672
6C. SUD DE MONTREAL	650	793	217	43	1,703	433	2,136
7. OUTAOUAIS	291	327	103	39	760	501	1,261
8. NORD-OUEST	249	307	88	37	681	187	868
9. COTE-NORD	85	123	31	8	247	44	291
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6,730	7,876	2,106	764	17,476	5,767	23,243

TABLEAU S.S. 2.28 (SUITE)

MOYENNE MENSUELLE DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES EN FOYERS NOURRICIERS, SELON L'AGE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1 JANVIER AU 31 MARS 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	GROUPE D'AGE					TOTAL
	0-4 ANS	5-11 ANS	12-15 ANS	16-17 ANS	0-20 ANS	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	107	535	449	313	-	1,404
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	115	592	454	308	-	1,469
3. QUEBEC	304	1,610	1,003	572	-	3,489
4. TROIS-RIVIERES	125	726	537	296	-	1,684
5. CANTONS DE L'EST	88	402	290	212	-	992
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	702	2,937	2,040	1,159	11	6,849
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	151	763	533	260	-	1,707
6C. SUD DE MONTREAL	166	930	658	326	-	2,080
7. OUTAOUAIS	81	472	358	193	-	1,104
8. NORD-OUEST	71	322	251	171	-	815
9. COTE-NORD	15	112	102	47	-	276
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1,925	9,401	6,675	3,857	11	21,869

TABLEAU S.S. 2.29

EVOLUTION DES COUTS MENSUELS POUR LES ENFANTS PLACES EN FOYERS NOURRICIERS SELON L'AGE ET LA CLASSE D'ASSISTANCE DE L'ENFANT.

EXERCICE FINANCIER 1973-74

ANNEE / MOIS	ENFANTS A BAREME REGULIER				SOUS-TOTAL	ENFANTS A BAREME SPECIAL	TOTAL
	0-9 ANS	10-15 ANS	16-17 ANS	18-20 ANS		0-20 ANS	
1973 AVRIL	450,229.65	614,611.20	185,111.66	112,557.90	1,362,510.41	630,048.67	1,992,559.08
MAI	409,545.35	609,412.52	225,143.06	116,573.98	1,360,674.91	589,471.92	1,950,146.83
JUIN	416,042.45	587,626.10	199,033.60	109,547.82	1,312,249.97	592,771.73	1,905,021.70
JUILLET	406,929.90	583,494.88	181,821.72	92,005.94	1,264,252.44	596,032.02	1,860,284.46
AOUT	374,223.80	584,296.58	173,529.68	75,657.35	1,207,707.41	600,770.58	1,808,477.99
SEPTEMBRE	364,043.65	552,217.70	176,118.78	48,341.94	1,140,722.07	592,965.01	1,733,687.08
OCTOBRE	366,288.30	529,806.17	200,902.00	49,792.18	1,146,788.65	629,035.15	1,775,823.80
NOVEMBRE	348,373.35	494,471.18	148,387.44	82,236.80	1,073,468.77	739,085.57	1,812,554.34
DECEMBRE	338,621.40	504,207.76	186,807.72	75,551.53	1,105,188.41	744,695.92	1,849,884.33

ANNEE / MOIS	GROUPE D'AGE					
	0-4 ANS	5-11 ANS	12-15 ANS	16-17 ANS	0-20 ANS	TOTAL
1974 (1) JANVIER	167,522.50	861,121.38	700,508.12	476,800.30	5,326.10	2,211,278.40
FEVRIER	143,045.15	813,451.44	701,018.02	446,540.35	- 15.79	2,104,039.17
MARS	146,186.80	862,178.86	753,361.30	484,496.75	-	2,246,223.71

(1) A COMPTER DU 1er JANVIER 1974, DE NOUVEAUX BAREMES ONT MODIFIE LA CLASSE D'ASSISTANCE DE L'ENFANT. C.F. TEXTE.

TABLEAU S.S. 2.30

REPARTITION DU COUT ANNUEL POUR LES ENFANTS PLACES EN FOYERS NOURRICIERS, SELON L'AGE, LA CLASSE D'ASSISTANCE DE L'ENFANT ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1 AVRIL AU 31 DECEMBRE 1973

REGION SOCIO-SANITAIRE	A BAREME REGULIER				SOUS-TOTAL	A BAREME SPECIAL	TOTAL
	0-9 ANS	10-15 ANS	16-17 ANS	18-20 ANS		0-20 ANS	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	170,535.30	317,189.74	136,907.36	67,403.16	692,035.56	377,350.78	1,069,386.34
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	231,106.20	295,515.08	114,293.62	73,919.35	714,834.25	427,427.30	1,142,261.55
3. QUEBEC	561,783.30	706,507.76	211,645.82	116,330.47	1,596,267.35	1,120,430.79	2,716,698.14
4. TROIS-RIVIERES	269,926.80	390,046.30	105,791.40	83,313.01	849,077.51	392,035.80	1,241,113.31
5. CANTONS DE L'EST	133,436.55	158,236.68	59,825.16	28,020.79	379,519.18	435,124.60	814,643.78
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	1,165,811.55	1,753,375.71	587,083.16	206,151.54	3,712,421.96	1,539,291.72	5,251,713.68
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	289,693.95	442,170.48	125,111.14	57,592.28	914,567.85	240,058.43	1,154,626.28
6C. SUD DE MONTREAL	327,873.25	507,941.98	170,403.34	46,920.79	1,053,139.36	500,722.22	1,553,861.58
7. OUTAOUAIS	152,860.50	212,293.62	71,007.10	40,429.61	476,590.83	453,191.08	929,781.91
8. NORD-OUEST	124,928.70	197,250.98	71,240.00	34,302.06	427,721.74	184,003.00	611,724.74
9. COTE-NORD	46,341.75	79,615.76	23,547.56	7,882.38	157,387.45	45,240.85	202,628.30
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3,474,297.85	5,060,144.09	1,676,855.66	762,265.44	10,973,563.04	5,714,876.57	16,688,439.61

TABLEAU S.S. 2.30 (SUITE)

REPARTITION DU COUT ANNUEL POUR LES ENFANTS PLACES EN FOYERS NOURRICIERS SELON L'AGE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1 JANVIER AU 31 MARS 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	GROUPE D'AGE					TOTAL
	0-4 ANS	5-11 ANS	12-15 ANS	16-17 ANS	0-20 ANS	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	25,060.55	140,068.73	141,631.84	116,570.90	46.62	423,378.64
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	27,740.35	158,361.54	144,488.96	116,157.60	- 934.50	445,813.95
3. QUEBEC	72,672.30	441,048.00	326,592.26	212,817.05	1,678.32	1,054,807.93
4. TROIS-RIVIERES	30,891.75	193,273.88	171,144.98	107,653.35	612.72	503,576.68
5. CANTONS DE L'EST	22,391.45	105,220.01	92,954.50	78,588.34	- 1,641.69	297,512.61
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	158,946.30	804,705.17	668,255.60	419,723.56	2,810.76	2,054,441.39
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	36,452.50	199,351.70	169,288.10	95,197.40	965.70	501,255.40
6C. SUD DE MONTREAL	39,264.20	250,736.09	212,817.30	120,355.40	1,282.87	624,455.86
7. OUTAOUAIS	20,631.15	128,626.71	114,042.64	69,142.30	273.06	332,715.86
8. NORD-OUEST	19,232.50	85,486.66	80,893.68	54,924.40	166.50	240,703.74
9. COTE-NORD	3,471.40	29,873.19	32,777.58	16,707.10	49.95	82.879.22
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-
TOTAL	456,754.45	2,536,751.68	2,154,887.44	1.407,837.40	5,310.31	6,561,541.28

LES MERES CELIBATAIRES

Depuis janvier 1974 nous avons des données sur les mères célibataires. Nous avons donc compilé ces trois derniers mois de l'exercice financier 1973-74. Cette clientèle ne comprend que les femmes ayant eu recours à l'assistance d'un centre de services sociaux pour des raisons d'ordre psychosociales et économiques liées à leur grossesse.

Nous notons que 55% de la clientèle a moins de 20 ans, (ce taux est de 45% pour la région "Montréal Métropolitain") que 87% de la clientèle n'a pas dépassé le secondaire comme niveau de scolarité et que près de 60% d'entre elles sont journalières sans spécialité ou étudiantes.

TABLEAU S.S. 2.31

REPARTITION DES MERES CELIBATAIRES SELON LA SCOLARITE, LA PERIODE DE GROSSESSE (1) ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

JANVIER - FEVRIER - MARS 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE		SCOLARITE					TOTAL	PERIODE DE GROSSESSE			TOTAL
		PRIMAIRE	SECONDAIRE	COLLEGIAL	UNIVERSITAIRE	INCONNU		- 6 MOIS	+ 6 MOIS	APRES ACCOUCHEMENT	
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	2	21	-	-	-	23	10	6	7	23
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	35	1	-	-	36	29	6	1	36
3.	QUEBEC	10	93	16	6	-	125	60	32	33	125
4.	TROIS-RIVIERES	1	4	3	-	-	8	5	-	3	8
5.	CANTONS DE L'EST	1	22	2	-	-	25	9	8	8	25
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	21	136	17	4	9	187	68	77	42	187
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	1	3	1	-	-	5	4	1	-	5
6C.	SUD DE MONTREAL	1	36	1	-	-	38	15	11	12	38
7.	OUTAOUAIS	1	30	3	1	-	35	19	10	6	35
8.	NORD-OUEST	2	19	3	-	-	24	11	5	8	24
9.	COTE-NORD (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	40	399	47	11	9	506	230	156	120	506

(1) AU MOMENT OU ELLES ONT EU RECOURS A L'ASSISTANCE D'UN CENTRE DE SERVICES SOCIAUX.

(2) DONNEES NON DISPONIBLES.

TABLEAU S.S. 2.32

REPARTITION DES MERES CELIBATAIRES (1) SELON L'AGE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

JANVIER - FEVRIER - MARS 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	GROUPE D'AGE								TOTAL
	- 16	17	18	19	20-24	25-29	30-34	35 & +	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	2	5	5	1	9	1	-	-	23
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	6	10	2	9	8	1	-	-	36
3. QUEBEC	18	20	18	7	50	7	5	-	125
4. TROIS-RIVIERES	1	1	1	1	4	-	-	-	8
5. CANTONS DE L'EST	5	5	2	-	9	3	-	1	25
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	38	15	17	15	63	21	15	3	187
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	2	1	1	-	1	-	-	-	5
6C. SUD DE MONTREAL	11	5	6	4	7	4	-	1	38
7. OUTAOUAIS	12	4	11	1	5	1	1	-	35
8. NORD-OUEST	1	7	4	4	7	-	1	-	24
9. COTE-NORD (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	96	73	67	42	163	38	22	5	506

(1) NE COMPREND QUE LES FEMMES AYANT EU RECOURS A L'ASSISTANCE D'UN CENTRE DE SERVICES SOCIAUX.
(2) DONNEES NON DISPONIBLES.

TABLEAU S.S. 2.33

REPARTITION DES MERES CELIBATAIRES (1)
SELON L'OCCUPATION ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

JANVIER - FEVRIER - MARS 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	OCCUPATION DE LA MERE							TOTAL
	PROFESSIONNELLE ET TECHNICIENNE	EMPLOYEE DE BUREAU	EMPLOYEE DE SERVICE	JOURNALIERE SANS SPECIALITE	ETUDIANTE	MENAGERE	INCONNU	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	2	-	10	7	1	3	23
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-	4	8	18	2	4	36
3. QUEBEC	6	8	19	25	41	15	11	125
4. TROIS-RIVIERES	-	1	1	2	3	-	1	8
5. CANTONS DE L'EST	1	2	2	7	8	4	1	25
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	3	16	41	61	48	11	7	187
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	-	-	1	1	2	1	-	5
6C. SUD DE MONTREAL	-	2	2	15	12	6	1	38
7. OUTAOUAIS	-	-	1	2	14	16	2	35
8. NORD-OUEST	-	-	-	9	4	8	3	24
9. COTE-NORD (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10	31	71	140	157	64	33	506

(1) NE COMPREND QUE LES FEMMES AYANT EU RECOURS A L'ASSISTANCE D'UN CENTRE DE SERVICES SOCIAUX.

(2) DONNEES NON DISPONIBLES.

LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES ET PUBLICS

La catégorie des centres d'hébergement privés recouvre pour les fins du bulletin statistique les centres d'accueil à but lucratif et comprend les pensions surveillées et les centres d'accueil privés. Les pensions surveillées accueillent uniquement des personnes ne requérant que l'hébergement et la protection. Les centres d'accueil privés peuvent héberger, en plus, des catégories de clientèles que nous venons de mentionner, des personnes requérant de l'aide physique, des médicaments, une surveillance médicale et des soins infirmiers réguliers.

Les centres d'hébergement publics sont des centres d'accueil sans but lucratif. Les chiffres retenus dans les tableaux qui suivent se réfèrent uniquement aux personnes âgées et aux adultes de moins de 65 ans pour lesquels l'Etat défraie, en tout ou en partie, le coût d'hébergement. Ainsi, toute personne complètement autonome financièrement n'apparaît pas dans ces statistiques. Un montant fixe, pour les frais des unités de logement à l'intérieur des centres d'accueil, est alloué pour couvrir l'assistance-logement. Le remboursement comprend la contribution des bénéficiaires à leurs frais d'hébergement.

Le coût brut est le résultat du nombre de "jours/présence" multiplié par le "per diem". Les coûts totaux bruts, au cours de l'exercice 1973-74, s'élèvent à $1,275,000. pour les pensions surveillées, à 17 millions pour les centres d'accueil privés et à 46.4 millions pour les centres d'accueil publics. A ces montants, il faut ajouter les ajustements, les dépenses personnelles et les frais spéciaux, puis retrancher les remboursements, pour obtenir le coût total réel. Ce dernier, pour l'exercice 1973-74, s'élève à 1.7 million pour les pensions surveillées, à 16 millions pour les centres d'accueil privés et à 32.7 millions pour les centres publics. De plus, il faut ajouter à ces sommes 8.8 millions, comptabilisés sous le poste budgétaire "Soins généraux chroniques".

Pour plus de clarté, un tableau pour chaque classe d'hébergement dans les centres d'accueil privés est inclu. Un tableau "résumé" comprenant toutes les classes d'hébergement dans les centres d'accueil privés complète cette série. Ceci est effectué pour les données mensuelles et aussi pour les données par région socio-sanitaire qui sont introduites cette fois-ci.

Après revision à la fin de l'exercice financier, certaines corrections ont été apportées aux chiffres d'avril à septembre 73.

TABLEAU S.S. 2.34

REPARTITION DU NOMBRE ET DES COUTS MENSUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, EN FIN DE MOIS.

EXERCICE FINANCIER: 1973-74

ANNEE / MOIS	PENSIONS SURVEILLEES		
	CLASSE S-1		
	CLIENTELE	JOURS/ PRESENCE	COUT
1973 AVRIL	869	25,967	93,367.50
MAI	872	28,124	100,960.00
JUIN	878	26,782	96,607.20
JUILLET	883	27,510	99,507.60
AOUT	906	28,955	104,491.90
SEPTEMBRE	910	27,311	98,774.71
OCTOBRE	938	29,443	104,796.00
NOVEMBRE	929	28,549	102,965.40
DECEMBRE	947	28,409	102,983.50
1974 JANVIER	972	31,434	123,837.43
FEVRIER	946	26,856	126,515.36
MARS	891	27,758	120,083.29
TOTAL ANNUEL BRUT	-	337,098	1,274,889.89
(PLUS +) AJUSTEMENTS	-	-	-
(MOINS -) REMBOURSEMENTS	-	-	7,683.38
(PLUS +) DEPENSES PERSONNELLES	-	-	447,111.61
(PLUS +) FRAIS SPECIAUX	-	-	-
COUT REEL ANNUEL	-	-	1,714,318.12
AJUSTEMENT BUDGETAIRE	-	-	-
MASSE SALARIALE RETROACTIVE	-	-	-
DEBOURSES REELS ANNUELS	-	-	1,714,318.12

TABLEAU S.S. 2.34 (SUITE)

REPARTITION DU NOMBRE ET DES COUTS MENSUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, EN FIN DE MOIS.

EXERCICE FINANCIER: 1973-74

ANNEE / MOIS	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES (C.A.P.)					
	CLASSE S-2 (taux fixe 4.95) (1)			CLASSE S-1, S-2, S-3 (taux fixe)		
	CLIENTELE	JOURS/ PRESENCE	COUT	CLIENTELE	JOURS/ PRESENCE	COUT
1973 AVRIL	1,034	31,317	166,990.15	172	5,233	27,689.00
MAI	1,072	33,835	166,994.15	169	5,268	26,676.20
JUIN	1,048	31,321	154,955.85	169	5,008	25,348.50
JUILLET	1,034	33,141	163,888.80	169	5,150	26,092.00
AOUT	1,037	32,504	160,256.65	161	4,935	25,008.15
SEPTEMBRE	1,049	32,050	160,408.20	159	5,029	25,459.00
OCTOBRE	1,017	31,758	157,317.10	152	4,639	23,525.21
NOVEMBRE	1,045	32,394	160,220.30	142	4,345	22,211.40
DECEMBRE	1,027	32,163	158,845.29	140	4,400	22,354.30
1974 JANVIER	1,005	31,619	155,823.14	140	4,332	22,031.35
FEVRIER	994	28,474	143,568.20	141	3,886	19,767.45
MARS	1,004	31,811	158,925.91	137	4,237	21,546.35
TOTAL ANNUEL BRUT	-	382,387	1,908,193.74	-	56,462	287,708.91
(PLUS +) AJUSTEMENTS	-	-	-	-	-	5,830.00
(MOINS -) REMBOURSEMENTS	-	-	563,389.58	-	-	154,894.78
(PLUS +) DEPENSES PERSONNELLES	-	-	321,161.72	-	-	22,914.93
(PLUS +) FRAIS SPECIAUX	-	-	-	-	-	-
COUT REEL ANNUEL	-	-	1,665,965.88	-	-	161,559.06
AJUSTEMENT BUDGETAIRE	-	-	-	-	-	-
MASSE SALARIALE RETROACTIVE	-	-	-	-	-	-
DEBOURSES REELS ANNUELS	-	-	1,665,965.88	-	-	161,559.06

(1) TAUX FIXE DE $5.35 A PARTIR DU 1-1-74.

TABLEAU S.S. 2.34 (SUITE)

REPARTITION DU NOMBRE ET DES COUTS MENSUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, EN FIN DE MOIS.

EXERCICE FINANCIER: 1973-74

ANNEE / MOIS	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES (C.A.P.)			
	CLASSE S-3 (TARIF BUDGETAIRE)			COUT TOTAL
	CLIENTELE	JOURS/ PRESENCE	COUT	(TOUTES CLASSES)
1973 AVRIL	2,835	86,448	1,163,561.93	1,358,241.08
MAI	2,796	86,338	1,169,441.36	1,363,111.71
JUIN	2,785	85,140	1,151,927.43	1,352,231.78
JUILLET	2,834	91,926	1,285,754.93	1,475,735.73
AOUT	2,729	89,298	1,262,237.96	1,447,502.76
SEPTEMBRE	2,792	83,780	1,186,194.79	1,372,061.99
OCTOBRE	2,790	87,730	1,281,334.26	1,462,176.57
NOVEMBRE	2,794	85,875	1,261,435.71	1,443,867.41
DECEMBRE	2,756	85,891	1,259,027.78	1,440,227.37
1974 JANVIER	2,814	90,142	1,319,636.52	1,497,491.01
FEVRIER	2,781	78,402	1,148,059.88	1,311,395.53
MARS	2,825	90,849	1,320,553.36	1,501,025.62
TOTAL ANNUEL BRUT	-	1,041,819	14,809,165.91	17,005,068.56
(PLUS +) AJUSTEMENTS	-	-	1,439,768.01	1,445,598.01
(MOINS -) REMBOURSEMENTS	-	-	2,639,622.16	3,357,906.52
(PLUS +) DEPENSES PERSONNELLES	-	-	500,798.07	844,874.72
(PLUS +) FRAIS SPECIAUX	-	-	-	96,721.17
COUT REEL ANNUEL	-	-	14,110,109.83	16,034,355.94
AJUSTEMENT BUDGETAIRE	-	-	-	-
MASSE SALARIALE RETROACTIVE	-	-	-	-
DEBOURSES REELS ANNUELS	-	-	14,110,109.83	16,034,355.94

TABLEAU S.S. 2.34 (SUITE & FIN)

REPARTITION DU NOMBRE ET DES COUTS MENSUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, EN FIN DE MOIS.

EXERCICE FINANCIER: 1973-74

ANNEE / MOIS	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES (C.A.P.)			
	ASSISTANCE-LOGEMENT			COUT TOTAL MENSUEL C.A.P.
	CLIENTELE	JOURS/ PRESENCE	COUT	
1973 AVRIL	46	1,637	4,747.83	1,362,988.91
MAI	47	1,747	5,060.48	1,368,172.19
JUIN	47	1,471	3,965.50	1,336,197.28
JUILLET	45	1,395	3,613.50	1,479,349.[illegible]
AOUT	45	1,456	3,590.50	1,451,093.[illegible]
SEPTEMBRE	44	1,320	3,455.50	1,375,517.49
OCTOBRE	44	1,394	3,655.50	1,465,832.07
NOVEMBRE	42	1,260	3,150.94	1,447,018.35
DECEMBRE	43	1,333	3,235.94	1,443,463.31
1974 JANVIER	41	1,333	3,203.94	1,500,694.95
FEVRIER	43	1,235	3,807.83	1,315,203.36
MARS	42	1,302	3,217.66	1,504,243.28
TOTAL ANNUEL BRUT	-	16,883	44,705.12	17,049,773.68
(PLUS +) AJUSTEMENTS	-	-	-	1,445,598.01
(MOINS -) REMBOURSEMENTS	-	-	-	3,357,906.52
(PLUS +) DEPENSES PERSONNELLES	-	-	-	844,874.[illegible]
(PLUS +) FRAIS SPECIAUX	-	-	-	96,721.17
COUT REEL ANNUEL	-	-	44,705.12	16,079,061.[illegible]
AJUSTEMENT BUDGETAIRE	-	-	-	
MASSE SALARIALE RETROACTIVE	-	-	-	-
DEBOURSES REELS ANNUELS	-	-	44,705.12	16,079,061.06

TABLEAU S.S. 2.35

REPARTITION DE LA CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE ET DES COUTS ANNUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

EXERCICE FINANCIER: 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE	PENSIONS SURVEILLEES							
	CLASSE S-1							
	CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE	JOURS/ PRESENCE	TOTAL ANNUEL BRUT	REMBOURSEMENT	COUT NET	DEPENSES PERSONNELLES	AJUSTEMENTS	DEBOURSES REELS ANNUELS
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	5	1,565	5,978.77	-	5,978.77	2,030.98	-	8,009.75
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	10	4,112	15,988.72	-	15,988.72	5,480.00	-	21,468.72
3. QUEBEC	179	66,707	254,560.14	2,963.02	251,597.12	94,800.08	-	346,397.20
4. TROIS-RIVIERES	120	43,773	164,255.65	843.00	163,412.65	57,426.56	-	220,839.21
5. CANTONS DE L'EST	32	12,829	49,064.61	-	49,064.61	19,539.32	-	68,603.93
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	310	110,507	414,610.54	1,613.68	412,996.86	140,459.95	-	553,456.81
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	173	61,784	235,364.26	420.00	234,944.26	81,657.00	-	316,601.26
6C. SUD DE MONTREAL	64	21,788	82,491.33	1,447.68	81,043.65	27,804.59	-	108,848.24
7. OUTAOUAIS	18	6,357	23,723.87	396.00	23,327.87	7,815.07	-	31,142.94
8. NORD-OUEST	16	6,854	25,761.40	-	25,761.40	9,160.40	-	34,921.80
9. COTE-NORD	3	822	3,090.60	-	3,090.60	937.66	-	4,028.26
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	930	337,098	1,274,889.89	7,683.38	1,267,206.51	447,111.61	-	1,714,318.12

TABLEAU S.S. 2.35 (SUITE)

REPARTITION DE LA CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE ET DES COUTS ANNUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

EXERCICE FINANCIER: 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES (C.A.P.)							
	CLASSE S-2 (taux fixe 4.95) (1)							
	CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE	JOURS/ PRESENCE	TOTAL ANNUEL BRUT	REMBOURSEMENT	COUT NET	DEPENSES PERSONNELLES	AJUSTEMENTS	DEBOURSES REELS ANNUELS
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	12	4,699	23,482.51	17,181.01	6,301.50	682.56	-	6,984.06
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	36	12,831	64,077.20	31,703.75	32,373.45	6,680.00	-	39,053.45
3. QUEBEC	149	51,959	261,892.80	97,661.65	164,231.15	36,128.71	-	200,359.86
4. TROIS-RIVIERES	98	34,133	170,377.75	53,144.05	117,233.70	27,960.00	-	145,193.70
5. CANTONS DE L'EST	160	59,079	295,909.05	101,110.47	194,798.58	45,665.64	-	240,464.22
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	195	64,724	320,166.14	61,008.49	259,157.65	63,775.77	-	322,933.42
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	178	56,346	281,816.94	96,158.67	185,658.27	44,820.27	-	230,478.54
6C. SUD DE MONTREAL	256	92,370	459,047.80	91,449.19	367,598.61	91,728.77	-	459,327.38
7. OUTAOUAIS	17	6,246	31,423.55	13,972.30	17,451.25	3,720.00	-	21,171.25
8. NORD-OUEST	-	-	-	-	-	-	-	-
9. COTE-NORD	-	-	-	-	-	-	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1,101	382,387	1,908,193.74	563,389.53	1,344,804.16	321,161.72	-	1,665,965.88

(1) TAUX FIXE DE $5.35 A PARTIR DU 1-1-74

TABLEAU S.S. 2.35 (SUITE)

REPARTITION DE LA CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE ET DES COUTS ANNUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

EXERCICE FINANCIER: 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES (C.A.P.)							
	CLASSE S-1, S-2, S-3 (taux fixe)							
	CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE	JOURS/ PRESENCE	TOTAL ANNUEL BRUT	REMBOURSEMENT	COUT NET	DEPENSES PERSONNELLES	AJUSTEMENTS	DEBOURSES REELS ANNUELS
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	-	-	-	-	-	-	-
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-	-	-	-	-	-	-
3. QUEBEC	22	7,742	41,876.90	19,601.58	22,275.32	3,400.00	-	25,675.32
4. TROIS-RIVIERES	-	-	-	-	-	-	-	-
5. CANTONS DE L'EST	-	-	-	-	-	-	-	-
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	51	16,058	81,864.65	43,439.73	38,424.92	6,160.00	-	44,584.92
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	49	17,738	88,839.75	59,826.80	29,012.95	4,160.00	-	33,172.95
6C. SUD DE MONTREAL	46	14,924	75,127.61	32,026.67	43,100.94	9,194.93	5,830.00	58,125.87
7. OUTAOUAIS	-	-	-	-	-	-	-	-
8. NORD-OUEST	-	-	-	-	-	-	-	-
9. COTE-NORD	-	-	-	-	-	-	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	168	56,462	287,708.91	154,894.78	132,814.13	22,914.93	5,830.00	161,559.06

TABLEAU S.S. 2.35 (SUITE)

REPARTITION DE LA CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE ET DES COUTS ANNUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

EXERCICE FINANCIER: 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES (C.A.P.)							
	CLASSE S-3 (TARIF BUDGETAIRE)							
	CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE	JOURS/ PRESENCE	TOTAL ANNUEL BRUT	REMBOURSEMENT	COUT NET	DEPENSES PERSONNELLES	AJUSTEMENTS	DEBOURSES REELS ANNUELS
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	61	23,390	182,240.25	65,874.65	116,365.60	9,015.56	8,601.77	133,982.93
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	44	16,140	193,962.06	51,959.93	142,002.13	4,272.00	1,587.00	147,861.13
3. QUEBEC	299	101,511	1,015,027.43	250,105.84	764,921.59	54,769.67	49,562.33	869,253.59
4. TROIS-RIVIERES	85	32,221	377,536.92	79,055.45	298,481.47	16,533.76	13,453.11	328,468.34
5. CANTONS DE L'EST	197	62,761	741,632.32	183,740.48	557,891.84	24,771.22	71,356.26	654,019.32
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	1,505	541,578	8,949,871.03	1,402,221.48	7,547,649.55	243,616.37	1,018,446.12	8,809,712.04
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	193	69,088	867,339.75	186,729.41	680,610.34	30,570.00	103,152.07	814,332.41
6C. SUD DE MONTREAL	407	144,942	1,853,211.40	298,245.23	1,554,966.17	90,544.79	121,387.99	1,766,898.95
7. OUTAOUAIS	137	50,188	628,344.75	121,689.69	506,655.06	26,704.70	52,221.36	585,581.12
8. NORD-OUEST	-	-	-	-	-	-	-	-
9. COTE-NORD	-	-	-	-	-	-	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2,928	1,041,819	14,809,165.91	2,639,622.16	12,169,543.75	500,798.07	1,439,768.01	14,110,109.83

TABLEAU S.S. 2.35 (SUITE & FIN)

REPARTITION DE LA CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE ET DES COUTS ANNUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

EXERCICE FINANCIER: 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES (C.A.P.) TOUTES CLASSES							
	CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE	JOURS/ PRESENCE	TOTAL ANNUEL BRUT	REMBOURSEMENT	COUT NET	DEPENSES PERSONNELLES	AJUSTEMENTS	DEBOURSES REELS ANNUELS
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	73	28,089	205,722.76	83,055.72	122,667.10	9,698.12	8,601.77	140,966.99
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	80	28,971	258,039.26	83,663.68	174,375.58	10,952.00	1,587.00	186,914.58
3. QUEBEC	470	161,212	1,318,797.13	367,369.07	951,428.06	94,298.38	49,562.33	1,095,288.77
4. TROIS-RIVIERES	183	66,354	547,914.67	132,199.50	415,715.17	44,493.76	13,453.11	473,662.04
5. CANTONS DE L'EST	357	121,840	1,037,541.37	284,850.95	752,690.42	70,436.86	71,356.26	894,483.54
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	1,751	622,360	9,351,901.82	1,506,669.70	7,845,232.12	313,552.14	1,018,446.12	9,177,230.38
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	420	143,172	1,237,996.44	342,714.88	895,281.56	79,550.27	103,152.07	1,077,983.90
6C. SUD DE MONTREAL	709	252,236	2,387,386.81	421,721.09	1,965,665.72	191,468.49	127,217.99	2,284,352.20
7. OUTAOUAIS	154	56,434	659,768.30	135,661.99	524,106.31	30,424.70	52,221.36	606,752.37
8. NORD-OUEST	-	-	-	-	-	-	-	-
9. COTE-NORD	-	-	-	-	-	-	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4,197	1,480,668	17,005,068.56	3,357,906.52	13,647,162.04	844,874.72	1,445,598.01	15,937,634.77 (1)

(1) IL FAUT AJOUTER A CE TOTAL $96,721.17 DE FRAIS SPECIAUX, LESQUELS NE SONT PAS DISPONIBLES PAR REGION.

TABLEAU S.S. 2.36

REPARTITION DU NOMBRE ET DES COUTS MENSUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PUBLICS (1), EN FIN DE MOIS.

EXERCICE FINANCIER: 1973-74

ANNEE MOIS	CLASSE S-3 CLIENTELE	JOURS/ PRESENCE	COUT BRUT	REMBOURSEMENT	COUT NET	DEPENSES PERSONNELLES	DEBOURSES REELS ANNUELS	SOINS GENERAUX CHRONIQUES
1973 AVRIL	10,612	326,908	3,564,352.56	1,137,912.90	2,426,439.66	53,536.62	2,479,976.28	-
MAI	10,599	332,019	3,790,286.15	1,133,154.99	2,657,131.16	52,726.94	2,709,858.10	-
JUIN	10,566	318,245	3,767,548.70	1,122,040.38	2,645,508.32	52,153.19	2,697,661.51	-
JUILLET	10,631	334,440	3,880,929.13	1,145,670.04	2,735,259.09	51,934.42	2,787,193.51	-
AOUT	10,666	333,743	3,830,946.54	1,141,486.68	2,689,459.86	51,258.08	2,740,717.94	-
SEPTEMBRE	10,692	323,562	3,721,485.63	1,145,047.98	2,576,437.65	49,196.90	2,625,634.55	-
OCTOBRE	10,749	337,735	3,920,779.94	1,160,560.19	2,760,219.75	50,035.14	2,810,254.89	-
NOVEMBRE	10,761	326,766	4,293,662.39	1,245,536.73	3,048,125.66	51,341.76	3,099,467.42	-
DECEMBRE	10,794	344,155	4,066,219.48	1,268,472.02	2,797,747.46	53,615.54	2,851,363.00	-
1974 JANVIER	10,799	339,738	4,025,598.37	1,251,437.81	2,774,160.56	50,030.50	2,824,191.06	-
FEVRIER	10,752	303,964	3,573,416.44	1,287,348.32	2,286,068.12	49,158.10	2,335,226.22	-
MARS	10,728	335,244	3,994,295.30	1,291,488.80	2,702,806.50	48,872.34	2,751,678.84	-
TOTAL ANNUEL	-	3,956,519	46,429,520.63	14,330,156.84	32,099,363.79	613,859.53	32,713,223.32	8,782,673.00

(1) EN VERTU DE LA LOI DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

TABLEAU S.S. 2.37

REPARTITION DE LA CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE ET DES COUTS ANNUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PUBLICS (1), SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

EXERCICE FINANCIER: 1973-74

REGION SOCIO-SANITAIRE	CLASSE S-3 CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE	JOURS/ PRESENCE	COUT BRUT	REMBOURSEMENT	COUT NET	DEPENSES PERSONNELLES	DEBOURSES REELS ANNUELS
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	602	219,591	2,379,885.89	838,028.71	1,541,857.18	20,548.74	1,562,405.92
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	606	216,215	2,112,900.24	804,129.65	1,308,770.59	29,375.30	1,338,145.89
3. QUEBEC	3,205	1,154,764	12,613,731.48	4,033,590.38	8,580,141.10	209,721.35	8,789,862.45
4. TROIS-RIVIERES	1,206	437,504	5,195,603.52	1,593,963.90	3,601,639.62	66,283.00	3,667,922.62
5. CANTONS DE L'EST	496	178,817	1,672,663.59	674,654.45	998,009.14	22,085.83	1,020,094.97
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	2,357	872,594	11,949,745.46	3,183,866.72	8,665,878.74	143,263.82	8,809,142.56
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	691	249,927	2,883,435.63	916,622.26	1,966,813.37	35,480.00	2,002,293.37
6C. SUD DE MONTREAL	972	344,803	4,305,483.17	1,207,364.95	3,098,118.22	59,971.10	3,158,089.32
7. OUTAOUAIS	379	136,776	1,672,761.01	508,693.05	1,164,067.96	17,798.44	1,181,866.40
8. NORD-OUEST	307	112,788	1,405,384.89	447,009.28	958,375.61	5,705.00	964,080.61
9. COTE-NORD	103	32,740	337,925.75	122,233.49	215,692.26	3,626.95	219,319.21
10. NOUVEAU-QUEBEC							
TOTAL	10,924	3,956,519	46,429,520.63	14,330,156.84	32,099,363.79	613,859.53	32,713,223.32

(1) EN VERTU DE LA LOI DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

AIDE MEMOIRE

STATISTIQUES DES AFFAIRES SOCIALES

SECURITE DU REVENU

NUMEROTATION	PERIODE COUVERTE	MOIS DE PUBLICATION
Vol. 1, No 1	octobre 1971 à décembre 1972	mars 1973
Vol. 1, No 2	janvier 1972 à mars 1973	juillet 1973
Vol. 1, No 4	avril 1972 à juin 1973	septembre 1973
Vol. 1, No 6	juillet 1972 à septembre 1973	avril 1974
Vol. 2, No 1	octobre 1972 à décembre 1973	septembre 1974
Vol. 2, No 2	janvier 1973 à mars 1974	novembre 1974
Vol. 2, No 4	avril 1973 à juin 1974	novembre 1974
Vol. 2, No 5	juillet 1973 à septembre 1974	janvier 1975

SANTE

Aucun bulletin n'a été publié à ce jour. La première publication "SANTE" doit paraître en septembre 1975.

AIDE MEMOIRE

STATISTIQUES DES AFFAIRES SOCIALES

SERVICES SOCIAUX

NUMEROTATION	PERIODE COUVERTE	MOIS DE PUBLICATION
Vol. 1, No 5	1-er avril 1970 au 31 mars 1973	février 1974
Vol. 1, No 8	1-er avril 1973 au 30 septembre 1973	septembre 1974
Vol. 2, No 7	1-er avril 1973 au 31 mars 1974	juillet 1975

DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Vol. 1, No 3	1-er janvier au 31 décembre 1971 (Province et régions administratives)	août 1973
Vol. 1, No 7	1-er janvier au 31 décembre 1972 (Province et régions administratives)	avril 1974
Vol. 2, No 3	1-er janvier au 31 décembre 1972 (Comtés et municipalités)	novembre 1974
Vol. 2, No 6	1-er janvier au 31 décembre 1973 (Province et régions socio-sanitaires)	mai 1975